



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 8 février 2024 à 18h00
Procès-Verbal

Le Conseil Communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, Présidente, le jeudi 8 février 2024, à 18h00, dans la Salle du Conseil Municipal, sur convocation préalable de Mme la Présidente, adressée le vendredi 2 février 2024 et affichée le vendredi 2 février 2024.

Présents : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMARY, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Olivier CABRERA, Pierre-Henri JEANNIN (jusqu'à la délibération n° 5), Magali BESSARD, Yannick BEDIN, Céline MADROLLES, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Frédérique SOULAT, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Mustapha MOUSALLI, Joël ALLAIN, Régis MAUTRÉ, Martial REBEYROL, Justine SINGEOT, Elisabeth POL, Marcella MICHEL, Valérie CHANTEFORT, Urbain NTARUNDENGA (jusqu'à la délibération n° 5), Dominique GILLET, Pierre GUILLET, Mélanie CELEGATO, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT (à partir de la délibération n° 5), Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Yvonne KUCEJ

Excusés : Alain MAZÉ, Stéphane HAMELIN

Absents : Fabrice ARCHAMBAULT, Thibaut RENAUD, Nicole HUBERT (jusqu'à la délibération n° 4), Philippe DEBROYE

Absents excusés avec pouvoir :

Yann GALUT donne pouvoir à Irène FELIX
Constance BONDUELLE donne pouvoir à Joël ALLAIN
Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Sakina ROBINSON (à partir de la délibération n° 6)
Hugo LEFELLE donne pouvoir à Céline MADROLLES
Alex CHARPENTIER donne pouvoir à Régis MAUTRÉ
Alain BOUQUIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI
France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY
Marie-Hélène BIGUIER donne pouvoir à Magali BESSARD
Jean-Marc BARDI donne pouvoir à Renaud METTRE
Philippe MOUSNY donne pouvoir à Justine SINGEOT
Philippe MERCIER donne pouvoir à Martial REBEYROL
Alexia FRANQUES donne pouvoir à Marcella MICHEL
Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Elisabeth POL
Urbain NTARUNDENGA donne pouvoir à Pierre GUILLET (à partir de la délibération n° 6)
Valérie CHAPAT donne pouvoir à Richard BOUDET
Eric LE PAVOUX donne pouvoir à Marie-Christine BAUDOUIN
Gaëlle FLEURIER-LEFORT donne pouvoir à Didier PRUDENT
Annie JACQUET donne pouvoir à Bernard DUPERAT

Secrétaire de séance : Marc STOQUERT Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

Mme FELIX :

Bien. Chers collègues, je réunissais ce matin les directeurs de notre administration et je conclusais mon message en leur direction en leur disant deux choses. La première, c'est que le choix de Bourges comme Capitale Européenne de la Culture pour 2028, ça change tout. Et la deuxième, c'était de leur dire que le cap, en revanche, ne change pas.

Le cap, c'est ce que nous avons développé dans nos politiques de l'Agglomération depuis maintenant quatre ans, une politique d'attractivité qui sera de facto amplifiée, mais aussi une politique d'accompagnement des transitions écologiques – ce cap-là ne change pas –, une politique d'attention aux 17 communes de l'Agglomération – ce cap-là ne change pas –, une politique de construction de partenariats, à la fois proches et plus lointains – ce cap-là non plus ne change pas –, et j'aurais pu y rajouter ou y associer une politique d'accompagnement des citoyens

et des acteurs économiques et sociaux pour qu'ils conservent ou pour qu'ils amplifient leur pouvoir d'agir alors que nous connaissons des transformations majeures dans notre environnement – ce cap-là non plus ne change pas. Et c'est le même propos au moment où nous ouvrons les présentations et les débats sur les orientations budgétaires avec nos trois rapports, celui sur l'égalité entre les femmes et les hommes, celui sur le développement durable et celui sur les orientations budgétaires ; ce sont les mêmes propos que j'ai envie de tenir devant vous ce soir, parce qu'ils vont guider notre réflexion et notre action dans les 11 prochains mois de l'année 2024 et dans les années qui viennent.

Vous le verrez, notre rapport d'orientations budgétaires intègre d'ores et déjà quelques ajustements, et notamment l'inscription de la participation de l'Agglomération pour l'association « Bourges 2028 », mais nous aurons sans doute, en cours d'année, à conduire un certain nombre d'ajustements. Nous avons déjà rehaussé notre enveloppe en matière de tourisme ; nous aurons à repenser nos politiques en matière de foncier, à amplifier les transitions dans le domaine des mobilités, à nous attacher à la rénovation du patrimoine, à éviter des dérives en matière d'habitat au moment où une pression très forte va s'exercer sur un certain nombre de bâtiments et d'immobilier. Ce travail, nous allons le faire tout au long de l'année. Nous l'avons commencé avec une Conférence des Maires, avec des séminaires, avec des Bureaux, pour que chacun et chacune, dans sa délégation, lorsqu'il s'agit des membres du Bureau Communautaire, mais aussi dans les Services, s'approprie ces évolutions, encore une fois sans changer le cap. Et je veux le dire, si dans vos différentes communes et au niveau des Conseils Municipaux, vous avez envie de partager aussi cette réflexion et de vous approprier les enjeux de cette candidature, je crois pouvoir dire, sans prendre trop de risques de m'engager, que vous trouverez des interlocuteurs, soit dans les Services de l'Agglomération, soit auprès de l'association « Bourges 2028 », soit auprès des élus, pour venir échanger avec vous sur le contenu et sur le parti que chacun et chacune pourra tirer de cette candidature. Et je vous invite à inscrire à votre agenda la réunion publique qui sera organisée le 16 mars prochain pour décliner, expliquer, inviter les acteurs de notre territoire à s'approprier cette candidature. Venez avec vos collègues des Conseils Municipaux, venez avec les acteurs de vos communes qui auront le souhait de prendre part à cette réflexion. Le 16 mars, c'est un samedi. Voilà, une réunion à la Maison de la Culture, à 19 heures. Vous aurez le temps d'avoir la communication d'ici là.

Le gros enjeu, c'est certes de préparer l'année 2028, mais c'est de préparer l'après, c'est-à-dire d'éviter l'écueil d'une candidature « feu d'artifice » qui n'aurait pas de lendemain. Et l'autre écueil, c'est de ne pas gérer l'avant, ce moment où les enfants vont à l'école, où les déchets doivent être ramassés, où l'eau doit être délivrée ; l'avant, c'est le quotidien dans lequel nous devons continuer de nous inscrire. Nous ne devons pas non plus le perdre de vue.

Alors, pour cette échéance, j'ai signé tout à l'heure un arrêté correctif sur la délégation de Jean-Louis SALAK pour que Jean-Louis soit notre élu référent pour Bourges 2028. Cela ne veut pas dire qu'il sera le seul à travailler sur ces dossiers-là, puisque Catherine (PALLOT) continue de s'intéresser à Axéreal ; puisque nous étions, hier ou avant-hier, avec Patrick (BARNIER) pour plancher sur le dossier de l'École Nationale Supérieure d'Arts ; puisque Richard (BOUDET) m'a remplacée dans un rendez-vous à la Préfecture de Région pour parler des grands enjeux de demain ; puisque nous parlions mobilités tout à l'heure encore et de transition entre les formes de mobilité avec Stéphane (GARCIA) – et cela concerne aussi Marie-Christine (BAUDOUIN) ; puisque nous avons eu l'occasion de parler des enjeux en matière d'urbanisme avec Denis (POYET). Bref, c'est un sujet qui concerne tout le monde, mais c'est à Jean-Louis que j'ai confié la délégation spécifique dans ce domaine-là.

Voilà les quelques mots que je voulais dire en introduction, et puis une toute petite incise parce que j'aime bien saluer les succès quand nous en avons. Une toute petite incise pour saluer un très beau projet, d'ailleurs c'est aussi vous qui l'avez suivi, Jean-Louis (SALAK), le projet « Mémoire en capsule » qui a été suivi, porté par la Direction de l'Archéologie, en partenariat avec le Contrat de Ville et la Cité éducative, je crois ; un projet qui a eu le Prix de l'Innovation et de l'Originalité de l'Éducation artistique et culturelle – je salue aussi les élus de Bourges et de l'Agglo qui l'ont accompagné – et qui réinvente finalement la notion d'archéologie et d'archive, avec cette mémoire du temps présent que nous mettons en capsule pour les temps futurs. Voilà, je veux saluer cette belle initiative qui a été à nouveau primée.

Mme la Présidente aborde l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

- 48 présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Bureau Communautaire du jeudi 5 octobre 2023 :

Mme la Présidente soumet aux Conseillers Communautaires Membres le procès-verbal de la séance du Conseil Bureau Communautaire du 5 octobre 2023.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Interventions :

Mme FELIX :

Voilà, ceci étant dit, je vous rappelle que les vice-présidents et conseillers communautaires intéressés aux délibérations devront se déporter et ne prendre part ni aux débats, ni aux votes sur les dossiers qui les concernent et je vous invite à approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 5 octobre dernier. Pas de difficultés ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Délibérations présentées par Mme FELIX :

1. Délibérations du Bureau Communautaire agissant par délégation du Conseil Communautaire - Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 7 décembre 2023

Le Conseil Communautaire a décidé :

- de prendre acte de la communication des délibérations du Bureau Communautaire prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 7 décembre 2023 (Bureaux Communautaires du 19 octobre, du 9 novembre, du 23 novembre et du 14 décembre 2023)

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX :

Vous sont présentées en premier, les délibérations du Bureau Communautaire agissant en délégation de votre Conseil, depuis notre Conseil Communautaire du 7 décembre. J'attire votre attention sur une décision, extrêmement conséquente sur le plan budgétaire : c'est le protocole d'accord transactionnel qui clôt le chantier de la station d'épuration, avec un montant complémentaire pour nous de 2 899 108 €, qui devra être pris en fonctionnement, mais, fort heureusement, nous avons obtenu qu'il soit étalé dans le temps et donc cela clôt, finalement, la dépense sur cette station d'épuration, une dépense particulièrement importante. Voilà, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

2. Décisions de la Présidente agissant par délégation du Conseil Communautaire : compte-rendu Marchés conclus supérieurs ou égaux à 40 000 € HT et leurs avenants pour lesquels la décision consiste en la signature apposée sur le contrat ou l'avenant : information du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire a décidé :

1. de prendre acte de la communication des décisions de la Présidente prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la date à laquelle le dernier compte-rendu, présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023, avait été arrêté ;
2. de prendre acte de l'information sur les marchés conclus supérieurs ou égaux à 40 000 € HT, pour lesquels la décision consiste en la signature apposée sur le contrat ou l'avenant, depuis la date à laquelle le dernier compte-rendu, présenté lors de la séance du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023, avait été arrêté.

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par Mme FELIX en l'absence de M. GALUT : Développement économique, promotion du territoire

3. Convention de partenariat et de cofinancement pour un poste de chef de projet Territoire d'Industrie

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver le plan de financement décrit dans la délibération pour un poste de chef de projet Territoire d'Industrie ;
2. d'approuver la convention de partenariat et de financement avec les EPCI partenaires ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention et tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme FELIX :

Alors, je vais vous présenter la convention de partenariat et de cofinancement pour le poste de chef de projet Territoire d'Industrie. Dans mon introduction lors du précédent Conseil, j'avais salué là aussi ce label pour lequel nous avons à nouveau présenté un dossier avec les intercommunalités voisines et nous avons été retenues. La décision que nous avons prise avec nos partenaires, c'est de nous doter d'un animateur qui va particulièrement porter les actions de ce contrat, qui va nous permettre d'accélérer les dossiers que nous présentons, qui portent à la fois sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sur la structuration des pôles de formation pour préparer aux métiers de l'industrie ou pour accompagner les innovations dans l'industrie – il y a notamment des dossiers portés par le Campus Pyrotechnie et par l'IUT sur une cellule de simulation. Ces dossiers portent aussi sur la restructuration foncière pour la remobilisation de friches et qui, et c'est nouveau, introduit une dimension agroalimentaire et agromatériaux dans le panel des cibles de ce Territoire d'Industrie. Donc, pour accompagner ces différents dossiers, nous ouvrons un poste et, surtout, nous partageons une convention de financement incluant les différentes intercommunalités en complément de ce que nous accordera l'État. Voilà, donc c'est cette convention que je vous propose. Pas de difficultés ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Et donc nous ouvrons les rapports préalables au débat d'orientations budgétaires avec le rapport sur l'égalité hommes-femmes. Je passe la parole à Stéphane GARCIA.

4. Rapport sur l'égalité Femmes-Hommes - Année 2023

Le Conseil Communautaire a décidé :

- de prendre acte du rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2023, conformément au document joint à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. GARCIA :

Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, je vais vous présenter le rapport. Comme habituellement, et cette année nous y avons pris une attention particulière, il précède le débat d'orientations budgétaires et il faut souligner cette chose. Conformément à la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le milieu du travail, nous établissons annuellement ce rapport qui est composé de trois parties : un bilan des actions conduites au titre des ressources humaines et de la collectivité, un bilan des politiques publiques mises en œuvre sur notre territoire et les éléments de connaissance que vous avez en fin, en index, les fiches repères du bureau d'études Compas. Alors, sur le bilan du plan d'action de l'Agglomération, ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons articulé ce plan autour de quatre axes : évaluer, garantir, faciliter et prévenir.

Sur l'évaluation qui tend à lisser les écarts des rémunérations et supprimer les discriminations lors des recrutements, plusieurs choses ont été mises en place. Notamment, en activant le levier du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), nous avons refondu le régime indemnitaire dès 2022, ce que nous continuons à faire, et les résultats sont assez probants puisqu'on tend à arriver vers une égalité salariale entre les femmes et les hommes dans notre Agglomération.

À souligner également, l'emploi d'une terminologie neutre en ce qui concerne le recrutement : les offres d'emploi qui sont publiées, sont systématiquement non-genrées. Chose qu'il faut également remarquer sur ce point, c'est que contrairement à beaucoup de collectivités, en tout cas dans le monde du travail généralement, les postes d'encadrement sont aussi pourvus par les femmes puisque la moitié des 60 postes est occupée par des femmes ; vous avez le tableau chiffré dans le document. Nous sommes à 31 femmes cadres contre 29 hommes, ce qui est remarquable.

Deuxième point, garantir un déroulement de carrière aux femmes de notre collectivité : la promotion, évidemment, est un levier pour tendre vers l'égalité femmes-hommes. À noter que l'évolution, par rapport au total des agents, de la part des femmes promues et promouvables, est en augmentation par rapport aux années précédentes. Vous trouvez également les données chiffrées dans les tableaux. Nous sommes à 57,5 % d'agents promus femmes, alors que la tendance chez les hommes est à 42,5 %. Garantir, c'est également s'assurer de l'accès à la formation, autant pour les femmes que pour les hommes. Dans ce domaine, une évolution est à noter : même s'il y a eu moins de jours de formation en 2023, on constate néanmoins une forte proportion des femmes qui ont été formées. J'attire votre attention sur un point qui a été soulevé à la commission, notamment en ce qui concerne les demandes de formation rejetées, les demandes restées sans suite ou les jours non réalisés : dedans peuvent être comptabilisés des jours non réalisés en l'absence d'attestation des organismes de formation au moment de la rédaction du rapport, puisqu'entre le moment où les stagiaires ont suivi leur formation et le moment où le centre de formation délivre l'attestation de formation, il y a un delta de temps. Ainsi, au moment de la rédaction du rapport, les chiffres peuvent varier.

Ensuite, le troisième axe, qui est de faciliter et de concilier la vie professionnelle et personnelle des agents. Nous sommes passés aux 1 607 heures, comme nous l'oblige la loi depuis janvier 2022, ce qui a engendré une refonte des cycles de travail avec, en fonction du contrat que les agents ont, la généralisation de jours de RTT et une flexibilité des horaires journaliers. En ce qui concerne le télétravail, et là j'attire votre attention puisque c'est quelque chose dont nous avons parlé en commission et j'ai échangé avec Mme la Présidente, on peut constater qu'une forte proportion de femmes télétravaille, en fonction des emplois télétravaillables évidemment puisque souvent, les emplois télétravaillables sont occupés par des femmes. L'écueil dans lequel il ne faudrait pas tomber, c'est de faciliter le télétravail pour les femmes et, finalement, de les reconduire à la maison et, pendant qu'elles télétravaillent, qu'elles travaillent toujours à la maison. En clair, il ne faudrait pas qu'on revienne une vingtaine d'années en arrière en se disant : « Maintenant, c'est bien, vous travaillez », donc on apporte un peu d'argent dans le couple, mais en même temps, on s'occupe toujours des tâches, ce qui fait que la charge mentale ne baisse pas forcément. Et l'idée, en fait, quand même, c'est que la charge mentale du foyer ne soit pas supportée essentiellement par les femmes donc j'attire l'attention quand même sur ce fait-là. Et pour avoir des données plus précises, il serait intéressant de mettre en place un critère qui nous permettrait de sortir les emplois non télétravaillables pour véritablement vérifier que la demande de télétravail est plus prépondérante chez les femmes que chez les hommes. Mais pour cela, il nous faut sortir les emplois non télétravaillables de nos données statistiques. C'est un point de vigilance que nous devons avoir ; peut-être que pour le rapport de l'année prochaine, on pourra faire cet exercice.

Le quatrième point : lutter contre les violences, les agissements et comportements sexistes et les situations de harcèlement au travail. Je vous rappelle évidemment que c'est une infraction et que le harcèlement et les violences sexistes font partie, le harcèlement en tout cas, des 26 critères discriminatoires et notamment quand on discrimine par rapport au genre pour accéder à un emploi ou à un poste. Donc l'Agglomération, évidemment, s'engage dans la lutte contre toute forme de violence et de discrimination liées au genre. Vous avez le détail des actions qui ont été menées dans la Ville.

En ce qui concerne la seconde partie relative aux politiques d'égalité menées sur le territoire, nous avons des instances qui veillent à la parité. Attention aussi également sur les chiffres en ce qui concerne notre Conseil Communautaire puisque les élus qui siègent au Conseil Communautaire, en fonction de la strate de la commune de laquelle ils sont élus, on ne distingue pas forcément le genre, mais un rang dans la liste du tableau des élections. En clair, pour les communes de moins de 1 000 habitants, c'est le n° 1 de la liste qui va forcément à l'Agglomération et je prends l'exemple de communes comme celle de Saint-Just, à partir du moment où il y a moins de 1 000 habitants, c'est le Maire qui siège, mis à part dérogation accordée par le Conseil Municipal. Et ces communes-là ne sont pas soumises à la parité sur la liste électorale donc de ce fait, la représentation au Conseil Communautaire est difficilement atteignable dans l'équilibre et la parité femmes-hommes ; tout simplement, c'est le code électoral qui le veut ainsi.

Sur le Conseil de développement, il est à noter également qu'il y a eu une coprésidence ; c'est une volonté du Conseil de développement de coprésider, un homme et une femme, cette organisation.

En ce qui concerne la communication hebdomadaire, un effort particulier est fait sur les dessins, les titres, les représentations sur les pages, la première de couverture ou même les articles à l'intérieur. Systématiquement, il y a la recherche d'un équilibre entre la représentation des femmes et des hommes dans le magazine.

Ensuite, à noter également, par rapport aux aides aux entreprises, Bourges Plus attribue chaque année des aides financières à des entreprises du territoire porteuses d'un projet de développement économique et créatrices d'emplois ; il s'agit actuellement d'une aide à l'implantation commerciale ou artisanale dans le centre-ville de Bourges et de Mehun-sur-Yèvre qui est consacrée aussi à des cheffes d'entreprise.

En ce qui concerne les organismes de soutien à la création et au développement, on peut également noter que 14 femmes porteuses de projets, soit une majorité de 61 %, ont été portées par l'Association BGE Berry Touraine, qui les a accompagnées. Globalement, sur le territoire, en matière d'entrepreneuriat, une attention particulière est portée sur l'accompagnement des femmes entrepreneuses.

Voilà ce que j'avais noté, globalement, sur le rapport hommes-femmes. Vous pourrez aussi regarder la politique de la Ville sur Bourges, évidemment, Bourges Plus est copilote sur le contrat de Ville. Il faudrait aussi regarder les actions qui ont été menées, notamment le ciné-échange du centre LGBTQIA+ (Lesbiennes, Gays, Bisexuelle-s, Trans, Queers, Intersexué-e-s, Asexuel-le-s), c'est quelque chose qu'il fallait souligner à mon sens. Et sur le futur, en matière de sport et de formation sur l'enseignement supérieur, à noter également que dans la construction du futur complexe, il est prévu également d'accorder une importance au bien-être des femmes et des hommes qui le fréquenteront.

Pour conclure, je vous dirais que l'Agglomération veille, met en place des actions et prend tous les leviers que la loi lui accorde pour pouvoir mener une politique réelle d'égalité pour les femmes et les hommes, et donc je crois qu'à ce titre nous sommes plutôt bons élèves, même s'il reste encore des efforts. On peut toujours mieux faire, et en tout cas nous sommes sur le bon chemin, conformément à nos engagements.

Mme FELIX :

Merci, Stéphane. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Magali BESSARD.

Mme BESSARD :

Oui, merci Mme la Présidente. Je voulais partager le plaisir que j'ai eu à lire ce rapport parce qu'au-delà de l'obligation imposée par la loi de 2014, il marque un virage, même si l'engagement de l'Agglomération en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas nouveau. Je connais, Mme la Présidente votre attachement à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, et le rapport témoigne bien de l'action de l'Agglomération, évidemment en interne dans le cadre de sa politique pour l'égalité professionnelle, mais pour ce qui concerne les politiques publiques, d'autant qu'il y a vraiment des leviers pour agir. Vous avez cité, M. GARCIA, toute la politique autour de l'entrepreneuriat par les femmes et là, il y a vraiment un levier pour accompagner les femmes. Il y a en effet une multitude de dispositifs pour les accompagner parce qu'on sait qu'encore aujourd'hui, beaucoup hésitent pour différentes raisons, d'abord parce qu'elles se posent toujours la question de savoir comment elles vont pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale, question que les hommes qui ont un projet de création ou de reprise d'entreprise ne vont pas forcément se poser. Elles vont toujours s'interroger sur leur légitimité à se lancer, elles vont s'imposer des freins. Elles vont aussi subir les stéréotypes sexistes qui sont encore très prégnants dans l'écosystème de l'entreprise, de l'entrepreneuriat ; elles vont subir des freins aussi au crédit, cela existe, parce qu'elles sont des femmes, et pour le coup, l'Agglomération a vraiment sa place à les accompagner et à les encourager. C'est un exemple, mais le rapport prend différents sujets.

Sur le projet de la campagne contre les violences faites aux femmes, commises par leurs compagnons ou ex-compagnons, qui sera visible sur les bus d'Agglobus début avril et sur les poteaux d'arrêts avec le violentomètre, je tenais juste à préciser que c'est une action qui est menée conjointement avec la Ville de Bourges.

Et puis au sujet du complexe sportif, je me permets de suggérer qu'il porte le nom d'une femme, mais je suis sûre que vous y aviez pensé. Voilà ce que je pouvais dire rapidement. Merci.

Mme FELIX :

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je voulais... ah pardon, Frédéric SOULAT.

Mme SOULAT :

Merci, Mme la Présidente. Je voulais juste revenir sur la page « ce qu'il faut retenir de Bourges Plus ». On voit quand même que « 82 % des familles monoparentales sont des femmes seules avec enfants » et, tout en bas, on s'aperçoit aussi que les femmes touchent en moyenne 13,30 € de l'heure pour 16 € pour les hommes. Donc, on voit bien la difficulté des femmes seules avec les enfants pour pouvoir arriver à boucler la fin du mois.

Mme FELIX :

Oui, merci de cette remarque et je pense qu'elle peut être utile, mais c'est tout le travail que font les communes, je pense, dans le cadre des compétences qui sont les leurs en matière d'analyse des besoins sociaux pour inspirer un certain nombre de politiques, mais ce sont aussi toutes les politiques que nous conduisons en matière de pouvoir d'achat qui bénéficient aussi évidemment aux ménages les plus fragiles – je pense particulièrement à la gratuité des bus.

En concluant le débat sur ce rapport, je veux exprimer, parce qu'on en a parlé ensemble avec Stéphane GARCIA, la même préoccupation que lui à la lecture des chiffres concernant le télétravail. Je pense qu'on vous proposera l'an prochain d'essayer de creuser cette question-là, pour vérifier qu'effectivement nous ne sommes pas dans une évolution qui pourrait avoir des effets difficiles. Je pense que cela peut être un point de réflexion. Je ne le conclus pas, mais je l'ouvre. On aura l'occasion d'en reparler. Je passe la parole à Denis POYET sur le rapport de développement durable.

**- Arrivée de Mme HUBERT –
49 présents**

Délibération présentée par M. POYET : Aménagement de l'espace et Urbanisme intercommunal

5. Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable

Le Conseil Communautaire a décidé :

- de prendre acte de la présentation du rapport 2023 sur la situation en matière de développement durable au sein de la communauté d'agglomération de Bourges, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. POYET :

Oui, merci, Mme la Présidente. Je vais effectivement présenter l'ensemble du rapport de développement durable. Marc STOQUERT et Évelyne SEGUIN interviendront à la suite de mon propos pour compléter sur des points plus spécifiques les concernant. Alors, ce rapport annuel, c'est une obligation prévue par la loi. Il permet de faire le point sur la manière avec laquelle les objectifs de développement durable ont été pris en compte dans chacune des compétences de Bourges Plus et également sur d'autres politiques publiques portées par l'Agglomération ; tout cela se traduit dans différents axes budgétaires pour 2024. Ces objectifs de développement durable sont au nombre de 17, parmi lesquels on trouve : la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la faim, le soutien à l'agriculture locale, l'accès à la santé, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, développement des modes de développement durable, et puis vous avez toute la liste des 17 – je n'en ai cité que quelques-uns. Pour 2024, dans les orientations budgétaires, la prise en compte du climat est renforcée, en retenant notamment les questions de déchets, de voirie, de plan vélo, d'habitat ou encore d'informatique.

Quelques exemples significatifs d'actions menées par Bourges Plus parmi les thématiques retenues et qui s'inscrivent dans cette démarche de développement durable : d'abord, le plan climat-air-énergie territoire qui a été approuvé en 2021. Il prévoit un programme d'actions sur six ans, destinées, je le rappelle, à favoriser la diminution des gaz à effet de serre et des consommations d'énergie, à développer les énergies renouvelables et à améliorer la qualité de l'air. Un engagement a été fait vers un contrat d'objectif territorial, un contrat signé avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et l'État, qui est toujours en cours et qui permet d'impulser, de donner un appui et de renforcer le projet territorial de transition. L'association Lig'Air nous accompagne également dans le suivi quotidien de la qualité de l'air et de la pollution allerge-pollinique. Un bilan a été réalisé sur les émissions de gaz à effet de serre. En 2024, il y aura le lancement d'un schéma directeur des énergies renouvelables.

Dans le domaine du développement économique, les actions de Bourges Plus se sont concentrées sur la requalification des zones d'activités, comme celle de la Charité-Sancerrois, en visant l'optimisation du foncier et la valorisation des friches. Également, un recueil des besoins des entreprises du site sur leurs activités a permis de mettre en évidence les enjeux de commercialisation du site, notamment en lien avec la protection du champ captant de Souaire. Bourges Plus a soutenu financièrement l'action de plusieurs associations.

En ce qui concerne les mobilités et la voirie, une aire de covoiturage a été créée par Bourges Plus, située près de l'hôpital, avec des aménagements conformes aux normes d'accessibilité, la végétalisation du site. Et également, vous le savez tous, la gratuité des bus depuis le 1^{er} septembre. À noter également, le renforcement du service VitaBus qui fonctionne bien, je dirais même très bien, et je peux même en témoigner pour ma commune et mes collègues des communes rurales également.

Sur le plan vélo intercommunal et les mobilités, en 2023, pour valoriser le mode de déplacement qu'est le vélo et accélérer la transition écologique, le plan vélo s'est poursuivi. De nouveaux itinéraires cyclables ont été réalisés, notamment sur les boulevards de Bourges, également entre La-Chapelle-Saint-Ursin et le canal du Berry, une liaison également entre Plaimpied et le canal. C'est le doublement du parc de vélos électriques également, Cycloplus ; une action en faveur du vélo et une aide financière pour l'acquisition du vélo et d'un système antivol ; un engagement de Bourges Plus pour la V48, l'ancienne voie ferrée qui part de Bourges et qui va, je crois, jusqu'à Sully-sur-Loire et dont les travaux devraient débuter dès cette année. En 2024, il y aura de nouveaux aménagements programmés, notamment sur le Pont supérieur à Bourges, le maintien de l'aide financière et le début de l'aménagement de la V48, ce que je viens de dire.

En ce qui concerne le tourisme, il y a des actions dans le cadre de la stratégie de développement touristique : la poursuite de l'aménagement du canal de Berry à vélo, l'identification de nouveaux circuits d'itinérance pédestre ; également, une rencontre avec les restaurateurs pour évoquer les problématiques comme la gestion des déchets ; la mise en place d'une signalétique naturaliste pour la promotion des espaces naturels. Il y a même une étude pour la rénovation-construction de l'auberge de jeunesse. Cette stratégie touristique sera poursuivie en 2024.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a fait l'objet d'une procédure de modification simplifiée pour mettre à jour certains zonages ou éléments paysagers mineurs qui ne remettent pas en cause l'économie générale du document. Il fait également l'objet d'une procédure de droit commun plus complète qui est actuellement en cours. Une autre procédure de modification simplifiée dont on parlera tout à l'heure, permettra à la commune de Saint-Just de développer une centrale photovoltaïque. La procédure de modification de droit commun du Plan local d'urbanisme de Mehun-sur-Yèvre est également en cours, l'enquête publique a été réalisée ; c'est un préalable à la révision du PLUi qui permettra enfin à Mehun-sur-Yèvre d'intégrer le document d'urbanisme.

Autre projet d'importance qui concerne le territoire et plus spécialement la Ville de Bourges : la révision du site patrimonial de Bourges, dont le règlement d'urbanisme ne correspond plus tout à fait à la réalité. Il faut noter que la Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine a validé l'extension du périmètre, qui passera de 60 hectares, je crois à peu près, à 120. Il va doubler.

Un mot sur la trame noire, permet de préserver et de restaurer les réseaux écologiques propices à la diversité des espèces, en diminuant les éclairages publics et ainsi la pollution lumineuse. Quasiment toutes les communes procèdent à l'extinction la nuit, souvent des plages qui vont de 22 ou 23 heures jusqu'à 5 ou 6 heures du matin. Il y a également le suivi du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), qui régit les panneaux publicitaires lumineux, la poursuite du travail dans les zones d'activité, la poursuite de la mise en œuvre du RLPI, l'extinction prévue dans les zones d'activité entre 23 heures et 5 heures.

Quelques mots sur les actions réalisées dans le domaine de l'habitat. Vous savez que Bourges Plus apporte son conseil et un soutien financier en matière de rénovation d'habitats. Pour cela, on rappelle l'existence de la Maison de l'habitat et du Cœur de Ville, de la plateforme de rénovation énergétique-énergies neuves qui permet des travaux de rénovation énergétique, des recherches de financement et de l'utilisation de matériaux biosourcés, qui d'ailleurs bénéficie d'aides spécifiques allant de 1 000 à 2 500 €. Une aide financière également pour l'écoconstruction à titre expérimental aux Breuzés ; l'organisation de formations d'artisans aux matériaux biosourcés -une trentaine d'entreprises ont été formées- et également un accompagnement des bailleurs sociaux dans des projets de réhabilitation thermique.

En partenariat avec l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat), des balades thermographiques ont été organisées dans les communes en 2023. Dans le cadre du plan de renouvellement urbain, un avenant a été signé, permettant d'intégrer Cap Nord au programme et de réhabiliter l'école des Pressavois.

En ce qui concerne l'eau potable, un enjeu majeur pour Bourges Plus, on a tous conscience de la nécessité de protéger la ressource en eau et notamment la protection des captages de Saint-Ursin, situés en zone urbaine, très vulnérables en raison des risques de pollution. Certaines mesures ont déjà été prises dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il y a la recherche également d'un nouveau lieu de captage avec le site repéré à la Peupleraie de Souaire ; le chantier est en préparation. Il y a eu également la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable à Mehun-sur-Yèvre par un raccordement du réservoir du Colombier, situé à Marmagne, à celui de tête Pont de la Plante à Mehun-sur-Yèvre. Les Rendez-vous de l'Eau se sont poursuivis, avec des interventions de Mme AUBERT (Présidente du partenariat français pour l'eau). Le 4^{ème} contrat territorial a été signé pour la protection du captage du Porche et Bourges Plus est candidate, avec l'Agence de l'eau, pour un plan de résilience afin de lutter contre les fuites d'eau potable.

En ce qui concerne les eaux pluviales et les rivières, depuis la prise de compétences GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines), Bourges Plus élabore un schéma directeur de gestion des eaux pluviales. C'est un engagement de l'Agglomération pour une gestion durable et intégrée. Quelques exemples : place de la Gare à Marmagne, avec la création de noues, de places de stationnement perméables, l'installation de cuves de récupération et l'élaboration d'un programme d'actions et de prévention des inondations.

Dans le secteur de l'assainissement : poursuite de la production de biogaz à la nouvelle station d'épuration, restauration du bon état écologique de l'ancien site et, en 2024, on continuera les mesures d'incitation à l'accélération de la mise aux normes des raccordements à l'assainissement collectif et des assainissements non collectifs.

Concernant la santé, les élus communautaires ont émis en juin 2023 un avis défavorable au Plan Régional de Santé porté par l'ARS (Agence Régionale de Santé), soulignant le manque de prise en compte des enjeux du territoire. La mutuelle territoriale de Bourges poursuit son déploiement et ses actions de communication. Elle s'est déplacée dans toutes les communes.

Quelques mots sur l'accessibilité des bâtiments communautaires. Nous avons procédé à un recensement de l'offre de logements accessibles en accord avec les bailleurs sociaux. Des travaux de sécurisation des passerelles Marx-Dormoy et Général de Gaulle sont en cours. Des travaux ont également été engagés à Foch pour améliorer le confort et l'accessibilité. Et dans le cadre de la modernisation énergétique des bâtiments, une coopération avec la Direction des Services informatiques devrait permettre de pouvoir disposer d'un outil numérique d'information géographique du patrimoine (SIG Patrimoine).

Voilà retracés les éléments essentiels du rapport qui fait plus de 40 pages. Evelyne (SEGUIN), si tu veux intervenir sur les trames vertes et la biodiversité ?

Mme SEGUIN :

Alors, en 2023, les 17 communes ont été rencontrées pour la présentation des résultats de l'étude menée par Nature 18. À cette occasion, des fiches action ont été transmises, qui identifient les endroits où restaurer et où replanter des haies pour préserver et développer les corridors écologiques. L'atlas intercommunal de la biodiversité est un outil de science participative destiné à sensibiliser à la présence de la faune sauvage en milieu urbanisé notamment. Deux expositions itinérantes ont été mises à disposition dans toutes les communes volontaires pour l'accueillir. Bourges Plus et Bourges ont coorganisé, du 6 au 14 mai 2023, la 8^{ème} édition de la « Faites de l'Écologie ». Cet événement d'une semaine propose de nombreuses animations dans toutes les communes de l'Agglomération sur le thème de la préservation de l'environnement et permet de mettre en valeur les initiatives locales du territoire. Une formation a été proposée aux élus et aux agents sur l'ensemble des communes du territoire ; cette année, c'était sur l'entretien des cimetières sans produits phytosanitaires. Bourges Plus accompagne aussi les établissements scolaires qui souhaitent se lancer dans la démarche Éco-École : c'est une démarche volontaire, gratuite, portée par les écoles qui souhaitent initier des projets portant sur la préservation de l'environnement. Une réunion de coordination a été organisée pour concilier l'effort de développement de la trame verte avec la mise en œuvre du plan vélo intercommunal (végétalisation des abords des pistes cyclables) ainsi que le développement des chemins de randonnée. Enfin, un inventaire naturaliste a été réalisé sur le site de Villepelet, préalablement au lancement d'un appel à projets urbain innovant. Les résultats de l'inventaire ont permis de fixer des objectifs de préservation des espèces végétales remarquables, surtout d'ailleurs des arbres, ainsi qu'un objectif de végétalisation du site.

Pour 2024, les communes seront suivies sur leur action en matière de trame verte/biodiversité, donc on va continuer à les rencontrer. Cette année, Bourges Plus apportera aux communes qui le souhaitent une aide technique ; un budget est consacré à cela ; ensuite, organisation de la 9^{ème} édition de la « Faites de l'Écologie ». Cette année, le schéma a changé : chaque commune accueillera aussi une animation sur le thème de l'environnement, mais à l'occasion d'une de ses fêtes annuelles, ce qui permettra d'avoir peut-être un peu plus de monde sur les animations puisqu'il y a en même temps une animation de la commune. Et le samedi après-midi festif au Jardin de l'Archevêché est maintenu. Une autre formation est organisée à destination des élus et des agents, mais, pour l'instant, on n'a pas vraiment encore choisi le thème. Poursuite de la coordination avec le plan vélo intercommunal et la stratégie de l'Agglomération pour concilier l'effort de développement de la trame verte avec la végétalisation des pistes cyclables et des chemins de randonnée. Poursuite aussi des actions de communication engagées sur l'atlas intercommunal de la biodiversité ; poursuite de la démarche Éco-école et candidature de Bourges Plus, hors Bourges parce qu'eux l'ont déjà fait, au Label « Territoire engagé pour la nature ». Et enfin, cette année, les fonds de concours 2024-2026 sont conditionnés, à hauteur de 15 %, à l'engagement des communes sur la trame verte.

Mme FELIX :

Merci, Evelyne, et merci pour le travail qui est fait à la fois par vous et par le service qui vous accompagne sur ces sujets-là. Et donc je passe la parole à Marc STOQUERT.

M. STOQUERT :

Merci. Donc, sur 2023, nous avons reconduit le défi alimentation avec l'association BioBerry sur les communes du Subdray et de Morthomiers. Il a rencontré un vif succès : les ateliers étaient pleins et ils ont même recréé un autre atelier. Cette année, le défi alimentation s'adresse à la commune de Saint-Germain ; j'ai lu que ces ateliers sont déjà complets aujourd'hui, peut-être qu'il faudra refaire une rallonge, on en a parlé aussi. C'est vrai que cela intéresse beaucoup de monde et ce sont des ateliers qui participent quand même à plusieurs thèmes sur l'agriculture, sur la consommation, sur comment on utilise aussi des ustensiles de cuisine ; en ce moment, c'est important sur certaines pollutions.

Dans le programme LIFE-Letsgo4CLIMATE « Osons la transition », 5 cycles de conversation carbone ont été lancés sur le thème. Cette méthode d'accompagnement au changement permet, à travers 6 ateliers, de parler du changement climatique en abordant concrètement sa consommation et son mode de vie. Ces 5 cycles-là sont refaits cette année. Il n'y a plus que deux cycles aujourd'hui parce qu'on a perdu des formateurs mais on est en train de retravailler dessus pour faire redémarrer. Et toujours dans le cadre du programme LIFE, après avoir réuni, à 4 reprises, une cinquantaine de citoyens sur la fin de l'année 2022 et début 2023, des participants ont pris date pour se retrouver et définir un projet commun. Cinq collectifs de citoyens ont été créés. Je dois dire aussi que les personnes qui sont venues au programme Life ont été tirées au sort sur les listes électorales pour la plupart et elles se sont vraiment investies sur ce programme-là, sans se connaître : c'était vraiment une chance d'avoir cette possibilité-là. Donc on a un atelier sur l'auto-réhabilitation accompagnée avec des matériaux biosourcés, un atelier sur la mobilité, la constitution d'un groupe « Zéro Waste Berry » pour promouvoir la

réduction du gaspillage et des ressources, qui est affilié au Zéro Waste national, la création d'un Repair Café pour faciliter la réparation d'objets ; aujourd'hui, cela marche bien.

Dans 15 jours les réparations se feront à la MAIF. Il faut s'inscrire parce que les places sont chères, surtout pour remplacer les écrans de téléphone, une demi-heure par écran. Et enfin, promouvoir le développement des toitures solaires « Citoyens18Enr ».

L'année 2023 marque une étape importante pour concrétiser la volonté des élus et de la communauté de l'Agglomération de faire de la collectivité une identité productrice d'énergie renouvelable. Deux sociétés de projet ont été créées pour développer, financer, construire et exploiter deux champs photovoltaïques sur des anciennes friches polluées identifiées sur le site de Port Sec Sud et des Quatre Vents. Bourges Plus intervient financièrement avec d'autres partenaires (Ville de Bourges, SEM Énergie Centre Val de Loire) dans le capital des sociétés de projets à hauteur de 20 % des parts.

À l'occasion de la réfection totale du parking situé sur la zone d'activités commerciales des Varennes à Bourges, une réflexion pour l'installation d'un projet d'ombrière a été initiée. La particularité de ce projet est de faire de l'autoconsommation collective avec les entreprises qui sont autour du parking. En ce moment, 5 ou 6 entreprises sont intéressées et donc on est en train de monter le projet. Ce n'est pas toujours facile de réunir ces gens-là sur des projets mais on va y arriver.

On verra sur 2024, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment du Porche ; c'est en bonne voie. Et une étude en cours sur l'archéologie. Au niveau de l'eau, poursuite de la rénovation du réseau d'eau potable avec les changements de conduites en plomb. Le 4^{ème} contrat territorial est en cours, aujourd'hui, avec un travail avec les agriculteurs. Poursuite de la mise en place d'ORE (Obligation Réelle Environnementale) ; on en a une en place et on prendra une délibération tout à l'heure pour la deuxième. La relance et l'animation de la dynamique collective du territoire qui comprend le renforcement des liens entre les acteurs locaux agricoles et non agricoles. Et surtout, la poursuite aujourd'hui de la structuration de la filière chanvre, pour laquelle nous sommes aidés par le Cabinet KARIBATI. Beaucoup de parties prenantes, comme les agriculteurs qui sont prêts à se lancer dans un défi de monter une première usine de transformation. Nous sommes également en contact avec deux entreprises qui pourraient éventuellement venir sur Bourges pour concrétiser cette filière.

Mme FELIX :

Eh bien merci beaucoup à tous les trois et, au-delà de vous trois, à tous les vice-présidents, tous les membres du Bureau qui portent des politiques de transition dans leur action quotidienne. Catherine MENGUY, puis Renaud METTRE, et puis Stéphane GARCIA souhaitent prendre la parole.

Mme MENGUY :

Oui, je vous remercie beaucoup Mme la Présidente et les collègues qui ont fait cette présentation extrêmement complète. Juste pour dire qu'effectivement, la formation sur les cimetières était extrêmement intéressante et je regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'élus présents, parce que l'investissement fait sur ce type de formation est intéressant et il ne suffit pas de la faire. Je remercie le Maire d'Annoix qui nous a très gentiment accueillis ; c'est un véritable enjeu. Donc, pour la prochaine formation, j'espère voir un petit peu plus de personnes présentes.

Deux choses aussi, donc cette année, la « Faites de l'Écologie » est sur le thème de l'arbre et si effectivement il est intéressant de planter, je rappelle que l'enjeu est plus sur la préservation de ce qui existe plutôt que de planter puisqu'un arbre met quelques années à pousser.

Sur les « conversations carbone », effectivement 2 autres groupes, donc j'engage aussi les personnes de l'Agglomération à faire le relais pour que leurs administrés puissent s'inscrire sur cet exercice qui est quand même très, très intéressant, même pour les gens qui sont déjà très investis dans l'écologie comme moi. J'ai changé deux ou trois trucs et donc cela reste un chemin intéressant. Je vous remercie.

Mme FELIX :

Merci. Renaud METTRE.

M. METTRE :

Merci, Mme la Présidente. Tout d'abord, merci pour ce rapport qui est vraiment très complet. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur ce rapport et sur les ODD (Objectifs de Développement Durable), mais j'en ai retenu 3 en fait, mais merci en tout cas du travail qui est mené. Sur le coût environnemental du numérique, qui est souvent quelque chose que l'on a vécu il y a une dizaine ou une quinzaine d'années, cela va mieux parce qu'en fait c'est très caché, il n'y a pas de pollution directe qui noircisse les murs de notre belle ville ou des villes que l'on a, donc on s'en rend moins compte. Pour autant, les axes que vous avez pris viennent bien sur les principaux domaines sur lesquels le numérique pollue en termes d'émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire les utilisateurs et leurs équipements. Donc, il y a l'usage sur lequel, je pense, il faut sensibiliser et travailler à la communication en interne et pour la population ; les équipements, c'est-à-dire comment est-ce qu'on s'équipe de différents matériels, que ce soit des ordinateurs portables, tablettes ou téléphones, et sur les 1 200 agents des collectivités et plus, là, je pense qu'il y a un travail à faire.

Le deuxième point, c'est sur les centres de données et les data center où là, c'est surtout d'être vigilant et d'avoir des entreprises qui sachent utiliser de nouvelles technologies pour le refroidissement et pour le stockage. Et le troisième domaine sur lequel on peut intervenir, et qui représente 28 % quand même des émissions de gaz à effet de serre dans la part du numérique, c'est ce que l'on appelle les services et les applications. On a tous des dizaines d'applications sur nos téléphones, qui ne servent à rien d'ailleurs pour la plupart, qui sont obligatoires parce qu'elles nous permettent d'avoir un prix moins cher du téléphone ; ce sont des contrats qu'ont les grands groupes qui fabriquent ces téléphones avec d'autres vendeurs d'applications, donc comme cela on a des applications, souvent même on se demande à quoi cela sert, on en utilise une dizaine et pourtant, ces applications génèrent beaucoup de

gaz à effet de serre. Donc je pense que sur le premier domaine et le troisième domaine, la collectivité Bourges Plus a tout son poids à mener et des décisions à prendre qui peuvent aller dans le bon sens.

Ensuite, je pensais à l'accès à l'eau, à l'eau potable de qualité, on va dire. En fonction du thermomètre qu'on utilise, on trouve des choses ou on n'en trouve pas ; en fonction des normes que l'on se donne, on dépasse la norme ou on est en-dessous. En 2017, aucun habitant dans le Cher n'était soumis à une eau potable de moindre qualité ; en 2021-2022, on était autour de 45 000, de mémoire, 45 000 ou 47 000 personnes dans le Cher qui étaient soumises à ces eaux dites de moindre qualité. Ce n'est pas tant qu'elles étaient de moindre qualité qu'en 2017, que les thermomètres que l'on a utilisés ou les choses que l'on voulait observer, voilà, on a mis le focus dessus. Je pense que c'est inquiétant pour la population et je me réjouis qu'il y ait, dans le rapport, tout un programme territorial qui vise à améliorer – et durablement – la qualité de l'eau. Donc cela, je m'en félicite.

Et enfin, je voudrais parler de la gratuité des transports, pour les usagers en tout cas, et savoir comment est-ce qu'on pourrait mesurer les gens qui prennent le bus gratuit aujourd'hui et qui prenaient leur voiture avant. Ce serait intéressant d'avoir une donnée en se disant : « Voilà, moi, avant, je prenais ma voiture ; maintenant, je prends le bus parce que c'est gratuit ». Là, effectivement, on peut se dire qu'il y a un impact sur le développement durable, enfin, ce qu'on appelle le développement durable, la qualité de l'air, les émissions de carbone, parce qu'en fait, si c'étaient des gens qui ne bougeaient pas et qui restaient chez eux, cela veut dire que c'est neutre. Voilà, c'était simplement pour savoir si on pouvait avoir ce type d'étude. Merci.

Mme FELIX :

Merci. Stéphane GARCIA.

M. GARCIA :

Oui, alors beaucoup moins sérieux et profond de ce que je viens d'entendre, simplement pour rappeler, et je voudrais rassurer tout le monde, comme cela a été dit dans le rapport, la condition d'aide à l'achat au vélo en ce qui concerne le dispositif de sécurité, n'est plus une condition : le dispositif de sécurité qui était lié à l'achat du vélo pour qu'il soit subventionné par l'Agglo, a disparu.

Mme FELIX :

On l'a supprimée début 2023, donc elle n'est plus en œuvre aujourd'hui. Pas d'autres demandes de prise de parole ? Merci beaucoup. Merci pour les présentations, les compléments que vous avez faits dans vos prises de parole, qui nous font partager un certain nombre de préoccupations. Nous allons continuer à prendre en compte ces différents enjeux de développement durable dans les orientations budgétaires que nous allons présenter pour l'année prochaine, et je passe la parole à Richard BOUDET.

- Départs de M. JEANNIN et M. NTARUNDENGA –
47 présents

Délibération présentée par M. BOUDET : Finances et solidarités communautaires

6. Débat d'Orientations Budgétaires pour 2024 (DOB 2024)

Le Conseil Communautaire a décidé :

- de prendre acte de la communication des éléments relatifs au Rapport d'Orientations Budgétaires et de la tenue du débat.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET :

Merci, Mme la Présidente. Bonsoir à toutes et à tous. Le budget primitif pour 2024 sera présenté au Conseil Communautaire du 14 mars prochain. Le présent point a pour objet de débattre des orientations budgétaires, préalablement à l'adoption du budget. Un rapport d'orientations budgétaires vous a été remis : c'est le support à notre débat. Je vous en présenterai une synthèse en m'arrêtant sur ce qui me paraît le plus important à retenir.

En préambule, je souhaiterais rappeler que ces orientations sont le résultat d'une large concertation avec les membres du Bureau Communautaire associés à la préparation budgétaire depuis de nombreux mois – et j'en profite ici pour les remercier pour leur contribution. Ces orientations, sauf mauvaise nouvelle fiscale qui pourrait intervenir d'ici le mois de mars – il y a peu de chances – sont une configuration quasi définitive du budget primitif. Ces orientations, et c'est une caractéristique majeure, révèlent une nouvelle dimension dans l'expression de l'ambition budgétaire de notre Agglomération. En effet, les montants consacrés à l'investissement sont en très forte progression. Notre programme d'investissement prend ainsi une nouvelle ampleur, en particulier sur le budget principal où nous n'avions jamais proposé un tel niveau de crédit. Fort niveau d'investissement implique alors plus fort recours à l'emprunt. Nous partons de très bas en termes d'endettement du budget principal et notre capacité de désendettement fait plaisir à voir. Du coup, un recours plus soutenu aux financements bancaires n'est pas un souci. Mais du coût de cette dette à venir, il faudra maintenant nous habituer à nous préoccuper. Autrement dit, nos ambitions budgétaires nous obligent, à l'avenir, à vérifier plus encore la soutenabilité du poids croissant de la dette à venir.

Et puis, cela n'aura échappé à personne, nous entrons aussi dans une autre dimension avec Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028. Nos engagements figurent dans notre projet de budget : avec 5,2 M€ de participation en fonctionnement, ils nous obligent aussi jusqu'en 2028. Je n'oublierai pas les investissements qui

vont être engagés pour cette aventure : on peut citer Axéreal et n'oublions pas la Maison de l'Agglomération. Il faudra concilier aussi cet engagement avec la mise en œuvre de nos autres projets.

Enfin, bien que le contexte national et international soit toujours porteur de tensions importantes, il y a matière à faire preuve d'optimisme dans le cadre des finances, je le rappelle pour l'avenir ; en tout cas, plus d'optimisme que l'année dernière. La loi de finances est sans bouleversement majeur : l'inflation sera moins forte en 2024, les taux d'intérêt devraient redescendre à des niveaux plus soutenables, la croissance économique devrait être plus soutenue et notre situation financière reste saine, comme vous le savez. Cela pourrait être pire avant d'aborder les orientations budgétaires.

Un contexte économique moins sombre. Je viens de l'évoquer, certains indicateurs importants devraient virer au vert. En matière de croissance, après une évolution estimée à +1 % en 2023, l'État prévoit un léger rebond à 1,40 % en 2024. Si nous serons loin de retrouver les croissances exceptionnelles d'après-Covid, c'est une prévision d'évolution néanmoins rassurante, dans le sens où elle table sur une progression de la richesse économique qui profitera à notre territoire à travers l'évolution de la TVA collectée par l'État et donc sur les fractions de TVA qui nous sont versées par l'État en compensation de la taxe d'habitation et de la contribution à la valeur ajoutée économique. L'inflation, selon les prévisions de l'État, redescendrait aux alentours de 2,5 %. C'est aussi de bon augure pour nos budgets locaux, même si cette vision uniforme de l'évolution des prix masque certainement des variations de prix différentes selon les secteurs, et en particulier de l'énergie. Il n'en demeure pas moins que les bases fiscales des impôts évolueront de +3,9 % essentiellement pour les impôts ménages – vous savez qu'en 2023, cette hausse était de +7 %. Mais il faut d'ores et déjà se préparer à ce qu'en 2025, ces revalorisations soient nettement moins fortes.

S'agissant des taux d'intérêt, nous avons vraisemblablement atteint un pic fin 2023 ; une décrue est annoncée courant 2024, elle a timidement commencé en ce début d'année. Dans tous les cas, la détente des taux sera d'autant plus forte que l'inflation sera moins élevée. Les banques centrales, à un moment donné, ne pourront qu'abaisser leurs taux directeurs, sauf à compromettre la reprise économique, dans un contexte économique qui apparaît nettement moins sombre que l'an dernier.

Une trajectoire de réduction du déficit public qui encadre les dépenses et les recettes des collectivités locales. On ne peut pas non plus être optimiste à 100 %. En effet, l'État nous associe à sa trajectoire de réduction du déficit public. Il nous y associe dans le cadre de la Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ; il nous y associe, mais, à ce stade, il ne nous contraint pas. Je dirais : pas encore. De quelle manière l'État s'y prend-il alors ? Afin d'atteindre un déficit public en-dessous de 3 % du PIB en 2027, l'État a inscrit dans la loi, une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales jusqu'en 2027. Ce qui interroge, c'est qu'il prévoit une trajectoire volontairement en-dessous du niveau de l'inflation prévisionnelle, 0,50 point, 2 % en-dessous comme vous pouvez le constater sur le graphique ; autrement dit, l'État demande que les dépenses de fonctionnement des collectivités évoluent moins que l'inflation, et donc qu'en volume, concrètement, elles se réduisent. Ce qui interroge encore plus, c'est que parallèlement, il fixe une évolution des concours de l'État aux collectivités en-dessous de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, et donc en-dessous de l'inflation. Autrement dit, même si les dépenses des collectivités évoluent selon la trajectoire, les collectivités devront faire avec une dotation globale de fonctionnement qui évoluera encore moins vite. Sans contraintes prévues par la loi, on peut se demander ce qui va garantir le respect de cette trajectoire. Alors, comme nous avons tous en mémoire les anciens contrats dits Cahors, on peut surtout se demander si la prochaine étape ne sera pas l'introduction d'un mécanisme de sanction. Nous aurons vraisemblablement l'occasion d'évoquer à nouveau ce sujet lors du Budget 2025.

Une Loi de finances sans bouleversements majeurs. Que retenir maintenant de la Loi de finances pour 2024 ? Pas grand-chose, heureusement, aurais-je envie de dire. En tout cas, rien qui ne remette en cause profondément les relations financières avec les collectivités. Rappelons-nous, l'an dernier, étaient écrits dans la Loi, des mécanismes de compensation de CVAE pour les collectivités, mais rien de tel cette année. Je m'arrêterai sur une sélection des mesures de la Loi de finances. Côté DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), sans surprise, elle évoluera globalement en-dessous de l'inflation. L'abondement national devrait d'abord profiter aux communes à travers la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), et la DSR (Dotation de Solidarité Rurale). Pour l'Agglomération, l'abondement devrait être à peine perceptible. La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) est reconduite ; des dossiers 2024 ont d'ores et déjà été déposés, notamment l'aménagement de la place Hervier.

Le fonds vert, pour sa part, est abondé de 500 M€. Il est surtout fléché sur la rénovation des écoles, mais nous prévoyons aussi de déposer des dossiers « plateforme de compostage » et « rénovation énergétique du bâtiment du boulevard Foch ». S'agissant des budgets verts, il faut noter que les expérimentations réalisées dans de nombreuses collectivités, dont la nôtre, ont conduit le législateur à formaliser cette démarche. Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, devrait être annexé un état mesurant l'impact écologique des investissements dès le compte administratif 2024, avec également la possibilité d'identifier la dette verte. Par ailleurs, il sera possible d'exonérer de THRS (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires), les associations à but d'intérêt général. Vous savez qu'aujourd'hui, un certain nombre d'associations doivent payer cette taxe et c'est un vrai sujet. Beaucoup d'associations ont en effet eu la mauvaise surprise de devoir payer cette taxe en 2023 – même si indirectement elle nous revient, il ne faut pas l'oublier. Donc, quid de cette taxe ?

La réforme des redevances des agences de l'eau est annoncée pour 2025, avec l'introduction de critères de performance de nos réseaux. Les budgets de l'eau et de l'assainissement seront impactés, dans des proportions à ce jour inconnues. Mais une chose est sûre : plus nos réseaux seront performants, moins les redevances seront élevées. Enfin, nous perdons, Agglo et communes, l'opportunité de voir nos bases fiscales actualisées rapidement. Nous avons fait un travail important et remarquable sur l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels, et en fait tout ce travail que nous avons réalisé a été simplement jeté à la poubelle – c'est une réalité. Donc nous allons tous nous revoir à nouveau pratiquement tous les vendredis pour retravailler sur

ces bases et reproposez quelque chose, de façon à ce qu'il y ait une vraie revalorisation de ces bases. Et ce n'est pas anodin pour les budgets de l'Agglomération et pour les budgets des collectivités.

Le contexte local. Si l'on s'intéresse maintenant à des sujets plus locaux, que convient-il de signaler pour 2024 ? Nous en avons déjà parlé : en premier lieu, Bourges Capitale Européenne de la Culture (BCEC). Lors du dernier Conseil Communautaire, nous avons voté ensemble un échéancier qui va de 2024 à 2028, avec un effort financier qui augmente d'année en année. Pour 2024, ce seront 200 000 € qui seront versés à l'association « Bourges 2028 ». Mais je tiens à préciser que depuis la création de cette association, Bourges Plus est intervenue, comme d'autres collectivités, à hauteur de 160 000 €. Effectivement, ce sont 5,2 M€. Il faut donc nous préparer à financer ces montants sur cette période afin de ne pas compromettre l'équilibre des budgets futurs. Avec une stratégie qui pourrait être celle indiquée dans le rapport, à savoir en affectant à certaines opérations des réserves dégagées, des recettes exceptionnelles, tout en restant sérieux sur l'évolution de nos dépenses, mais sans impacter malgré tout, les investissements de l'Agglomération.

L'année 2024 sera également l'année de mise en place de la gestion séparée des biodéchets, afin d'être prêts en 2025. C'est une opération majeure de l'exercice, avec l'acquisition de matériel, la formation et la communication entre autres. De nouveaux transferts sont programmés : un transfert de voirie de la Ville de Bourges, en particulier la route d'Issoudun afin de procéder aux travaux du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) –Marie-Christine (BAUDOIN) vous en parlera dans une délibération– et le transfert des ouvrages hydrauliques. Il reste maintenant aux communes à approuver ces différents transferts pour qu'ils soient actifs. Rappelons également que le dossier de la Maison de l'Agglomération suit son cours : le calendrier actualisé prévoit la livraison en 2027.

Les nouveaux fonds de concours aux communes sont disponibles dès maintenant, sous réserve bien entendu que les collectivités approuvent lors de leurs Conseils Municipaux le pacte fiscal et financier de solidarité. S'agissant des nouveaux fonds « zones humides et accessibilité », il reste aussi à définir un règlement d'intervention. L'année 2024 sera également l'année de signature avec la Région d'un nouveau CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale), un rendez-vous important pour notre territoire. Et enfin, je répéterai ici ce que j'ai indiqué en préambule, à savoir que notre niveau d'investissement devient très significatif. Nous aurons l'occasion, tout de suite après, de le vérifier.

Les premiers éléments sur l'exécution 2023 sont donc des données provisoires du budget principal. Alors, comme il est toujours important de savoir d'où nous venons, avant de voir où nous allons, examinons rapidement les résultats provisoires de l'exercice 2023 dans l'attente du compte administratif. Quelques graphiques suffiront pour cela ; ils sont à l'écran. Commençons par le budget principal. En haut à droite, en orange, vous pouvez noter l'évolution des dépenses d'investissement de 2020 à 2023. Nous passons donc de 6,22 M€ à 15,5 M€, même si nous savons bien que 2020 et 2021 ont été impactées par le Covid, mais nous avons bel et bien changé d'échelle en matière d'investissement. En haut à gauche maintenant, en vert, notre épargne brute. Vous notez que parallèlement, notre épargne brute s'est renforcée sur la même période, en grande partie grâce au bon niveau de nos recettes fiscales dues à la bonne santé financière de nos entreprises, avec notamment le relèvement du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères que nous avons tous acté en 2022. Cette progression de notre autofinancement a accompagné la progression de nos dépenses d'équipement.

En bas à gauche, en bleu, vous constaterez que notre dette s'est stabilisée aux alentours de 11 M€ sur la période. Une dette stable, plus une épargne brute qui progresse, donc une amélioration de la capacité de désendettement. Elle se situera à un tout petit peu plus d'une année fin 2023, ce qui est –comme je l'ai dit en introduction– un atout fort pour notre Agglomération et nous laisse des perspectives d'emprunt. En bas à droite, vous pouvez voir que notre fonds de roulement de clôture s'éteint peu à peu chaque année parce que nous allons chercher sur notre fonds de roulement plutôt que d'aller emprunter, car les taux d'emprunt étaient prohibitifs en 2023. Nous gardons espoir comme je l'ai dit, et c'est une réalité, que les taux d'intérêt baissent, et nous allons aller rechercher de l'emprunt à partir de 2024 parce que cela sera une nécessité. En résumé, une bonne situation financière conservée fin 2023 pour le budget principal.

Premiers éléments sur l'exécution 2023, des budgets consolidés. Ayons maintenant une approche consolidée avec les budgets annexes. Nous faisons à partir du graphique de gauche le même constat de progression des dépenses d'investissement. On peut noter la forte évolution sur le budget de l'eau, dont les dépenses ont quasiment doublé entre 2022 et 2023 ; on était à 5,66 M€ et nous sommes passés à 10,61 M€. La dette consolidée, à droite, a nettement progressé pour atteindre plus de 52 M€ fin 2023, mais cela avait été annoncé l'an dernier : c'est l'effet de la mobilisation de la dernière tranche d'emprunt pour la station d'épuration. Et c'est uniquement la station d'épuration qui explique l'augmentation de notre dette. Les autres budgets ont vu globalement leur dette diminuer. S'agissant de la STEP, pas d'inquiétude, cette évolution était programmée et nous sommes armés pour rembourser, comme vous avez pu le constater.

Les ressources estimées pour 2024, notamment pour notre budget principal. Regardons maintenant notre potentiel de ressources pour l'année à venir. S'agissant du budget principal, les deux principaux postes sont la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et la fiscalité. Côté DGF, il ne faut pas s'attendre à des miracles. La part de compensation diminuera comme chaque année, de l'ordre de 2 %, et la dotation d'intercommunalité sera vraisemblablement moins dynamique, d'une part du fait du faible abondement au niveau national et, d'autre part, à cause de la diminution de la population constatée sur notre territoire Bourges Plus, mais aussi sur notre département pour être tout à fait honnête. Côté fiscalité, les taux d'imposition resteront inchangés. La revalorisation forfaitaire des bases de 3,9 % profitera surtout à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et aux allocations compensatrices. Les prévisions de fraction de TVA sont établies en fonction des prévisions de recettes de TVA de l'État, donc avec un degré de fiabilité très relatif puisqu'elles dépendront au final des montants nets que l'État aura encaissés en 2024. Donc, nous ne faisons que des prévisions à ce stade. Nous sommes exposés ici aux aléas de la conjoncture économique non pas locale, mais bien nationale.

Une remarque sur les fractions de TVA : si la fraction de TVA perçue en compensation de la taxe d'habitation est directement corrélée à l'évolution de la TVA, en revanche, la fraction de TVA compensant la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) n'évolue que pour partie en fonction de la TVA. Le socle de la compensation de la CVAE, qui est la part principale, n'est pas indexé sur la TVA. S'agissant de la taxe sur les résidences secondaires, nous ne nous fierons pas aux montants perçus en 2023 puisqu'ils comprennent très certainement des taxations erronées ; j'invite d'ailleurs les communes à une grande prudence par rapport à ce qui nous a été proposé. Enfin, comme nous ne comptons pas équilibrer notre budget en créant l'an dernier la taxe sur les friches commerciales, nous ne prévoyons pas de montant au BP 2024 ; les sommes, comme vous le savez, devraient être modestes, mais c'est plus, je dirais, un message que nous avons envoyé.

Maintenant, les ressources estimées pour 2024 concernant notre budget principal. Avec ces éléments, nous aboutissons à une prévision de recettes de fonctionnement de 85,24 M€ exactement, en progression de 4,33 % par rapport à notre BP 2023. On a comparé de BP à BP. Si l'on compare ce montant au montant des recettes réelles 2023, cela réduit l'évolution à 0,9, mais je préfère que l'on compare de BP à BP et non pas de prévisions de CA à BP. Une évolution qui apparaît assez prudente, tout en rappelant toutefois que le BP 2023 avait été sous-estimé, ce que nous faisons régulièrement, de façon à avoir des marges de progression. Rappelons tout de même que nous avons profité en 2023 de 1,2 M€ de rôles supplémentaires en cours d'année, que nous ne pouvions prévoir, ce qui était une excellente nouvelle, soit une recette exceptionnelle qui est loin d'être garantie chaque année, comme pour les communes, les filets de sécurité qui nous ont bien aidés. Notez également que nos ressources sont constituées à 80 % de ressources fiscales ; on mesure alors les incidences que peut avoir tout écart entre prévision et réalisation. Autant dire que nous sommes liés à l'activité économique industrielle de notre territoire.

Les ressources estimées pour 2024 concernant notre budget principal. Quand on regarde la structure de nos recettes fiscales, nous pouvons faire ce type de constat : 43 %, ce qui correspond à la TVA et puis à l'ex-CVAE, donc les 26 + 17 d'entre elles, donc ces 43 % sont composés comme je vous l'ai dit de fractions de TVA et de l'État qui dépendent de notre croissance économique, mais là qui dépendent de la croissance économique au niveau de notre pays. Donc cela, nous ne pouvons que le constater. Nous ne pouvons en théorie faire évoluer le taux que sur 45 % de nos ressources fiscales, contribution foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe sur les résidences secondaires principalement. Je dis bien « en théorie » puisque sur la contribution foncière des entreprises, notre taux est parmi les plus hauts de la Région Centre ; il ne serait donc pas raisonnable de l'augmenter. Sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est une taxe qui est affectée aux ordures ménagères ; nous avons augmenté le taux il y a deux ans et il n'est pas question de penser faire plus, comme nous nous y étions engagés. Et pour le reste, il n'y a que sur le foncier bâti où il n'y a pas de taxe au niveau de l'intercommunalité, mais vous connaissez ma position par rapport à cette taxe : je n'y suis absolument pas favorable.

Enfin, le développement économique local ne se traduit plus que dans 32 % de nos recettes fiscales ; j'y intègre la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), la TASCOM (Taxe sur les Surfaces Commerciales), les IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) et les allocations compensatrices même s'il est vrai que la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères est également payée par les entreprises, hormis les entreprises industrielles. Ces éléments ont simplement pour objet de rappeler que nos ambitions dépendent avant tout de la fiscalité perçue sur notre territoire, fiscalité dont le niveau dépend de moins en moins de nos choix et que le véritable levier local de richesse fiscale dont nous disposons réside dans la CFE qui, comme son nom l'indique, est assise sur la valeur foncière. Et pour cela, il faut être en capacité foncièrement d'accueillir des entreprises, ou de faire en sorte qu'elles s'étendent : ce sont nos entreprises qui créent et qui font notre richesse.

Les ressources estimées pour 2024 concernant les budgets annexes. Pour l'assainissement collectif, l'augmentation des tarifs a été délibérée en décembre, soit +5 %. Il s'agit de permettre à ce budget de conserver un niveau d'investissement suffisant. Par ailleurs, les bons résultats de la vente de biométhane – c'est important, parce que c'est une ressource importante – cette vente de biométhane associée à l'effet année pleine de la reprise en régie de Mehun-sur-Yèvre-sur-Yèvre, permettent d'envisager une évolution de +6 % des recettes de fonctionnement. Sur l'eau, les tarifs sont reconduits. Il y aura le même effet année pleine de Mehun-sur-Yèvre, mais nous avons constaté sur 2023 une baisse des consommations, donc une baisse des montants facturés. Malgré tout, les ménages ont pris conscience de l'importance de la ressource en eau et d'y faire attention. Il conviendra donc d'affecter pour une partie l'excédent qui sera dégagé fin 2023 à un éventuel besoin de couverture en cours d'année.

Les axes budgétaires. Alors, qu'est-il prévu de faire dans le budget 2024 ? L'objet de nos débats n'est pas de présenter la liste exhaustive des projets pour 2024, même si le rapport qui vous a été remis comporte beaucoup de précisions sur le contenu des dépenses envisagées pour notre prochain budget. Nous n'en sommes qu'aux orientations, alors je me limiterai à rappeler les grands axes de nos interventions, axes qui, fort logiquement, sont dans la continuité des exercices précédents, en illustrant de quelques exemples de projets. En matière d'attractivité, la participation à BCEC trouvera toute sa place, de même que la reconversion de la friche Axérial en pôle des industries culturelles et créatives. Cela passera également par le soutien renforcé au tourisme, à travers notamment la réalisation d'un film promouvant notre territoire, mais ce film interviendra après les Jeux Olympiques de 2024 parce qu'aujourd'hui, les spots publicitaires ou de promotion sont carrément inaccessibles. La transition écologique et énergétique restera bien entendu au cœur de nos préoccupations. Le passage en gestion séparée des biodéchets y contribuera fortement, de même que la poursuite de la mise en œuvre du plan vélo intercommunal, avec notamment l'aménagement du secteur du Pont supérieur à Bourges. Le projet Bus à Haut Niveau de Service devrait démarrer rue d'Issoudun. À noter également l'aménagement de la place Hervier, qui constituera la principale opération de voirie de l'année 2024. La politique de l'eau sera élargie à la gestion des ouvrages hydrauliques dans le cadre du transfert en cours. Les investissements en direction de l'eau potable resteront massifs, dans la continuité de 2023, avec la poursuite des opérations de forage à Herry, de captage à Souaire et la rénovation des réseaux afin de réduire les fuites, sans oublier la rénovation du réseau des eaux pluviales qui prendra une ampleur nouvelle en 2024.

En matière de développement économique, il s'agira notamment de profiter des opportunités ouvertes par la nouvelle labellisation « Territoire d'industrie » et de développer et de rénover les zones d'activité de notre Agglomération. Le développement de l'enseignement supérieur restera en bonne place. Je ne citerai que la construction de notre complexe sportif à Lahitolle ainsi que la poursuite de la troisième tranche d'aménagements de ce secteur. Ces deux opérations figureront parmi les plus dotées en crédits d'investissement. En matière de solidarités, nous retrouverons les fonds de concours avec des crédits surtout destinés à solder les aides accordées aux communes dans le cadre de la génération précédente ; les communes auront jusqu'à fin 2024 pour solder leurs dossiers. Les crédits destinés aux aides à la pierre prennent une dimension beaucoup plus importante depuis les nouvelles modalités de gestion par l'Agglo, car ils intègrent dorénavant la part de l'État qui transite par nos comptes. Il est également prévu que l'Agglo participe financièrement à la concession d'aménagements du Secteur Nord de la Ville de Bourges.

S'agissant de l'adaptation de nos moyens, il y aura bien entendu en section de fonctionnement les crédits de personnel qui ont la particularité, cette année, de prendre en compte une sous-consommation sensible des crédits 2023 ; autrement dit, les crédits 2024 tiendront compte du CA 2023 et cela permettra de limiter l'évolution des charges. Financièrement, je ne peux que m'en réjouir, si cela ne traduit pas toutefois un manque d'attractivité de notre Agglo et si cela n'occasionne surtout pas une dégradation de notre service et de nos services dans l'ensemble. Enfin, n'oublions pas la poursuite des études de la Maison de l'Agglomération – mais il me semble en avoir déjà parlé.

Équilibre général. Je vous propose à présent d'examiner l'équilibre général envisagé du budget 2024 tel qu'il résulterait de la compilation de nos ressources et du recensement des dépenses. S'agissant du budget principal, en fonctionnement, la configuration envisagée traduit une progression de notre épargne brute ou autofinancement. Les recettes de fonctionnement semblent pouvoir augmenter de 4,33 % et les dépenses de 3,50 %, ce sont 800 000 € d'autofinancement qui devraient pouvoir être dégagés en plus par rapport à notre BP 2023. Le premier poste de dépense demeurera la fiscalité, reversée à divers titres. Le premier titre : les attributions de compensation et les fonds de péréquation. Son poids et sa quasi-stabilité participent de la limitation de l'évolution globale des dépenses. Les charges de personnel, deuxième poste du budget, évolueront moins fortement que cela était envisagé l'an dernier ; comme indiqué précédemment, le montant sera rebasé par rapport à la réalité des dépenses de 2023. Le troisième poste du budget sera celui des contrats d'ordures ménagères dont la progression, moins forte que l'année dernière, anticipe un ralentissement de l'inflation et donc de la hausse des indices de révision. On peut également noter la progression du contingent incendie parce que nous, c'est bien notre Agglomération qui paie le contingent incendie, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communautés de communes, et donc ce contingent incendie augmente pour l'Agglomération de 5 % en 2024, et cela n'a pas de répercussions sur les collectivités parce que nous avons transféré ce contingent quand l'Agglomération a été constituée.

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, les recettes ne pourront vraisemblablement pas cette année évoluer plus vite que les dépenses, et en particulier sur l'assainissement collectif où les intérêts de la dette pèseront plus fortement dans l'équilibre du budget. Les niveaux d'autofinancement de ces deux budgets pourront être globalement conservés et donc leur capacité d'investissement préservée.

Des dépenses d'investissement qui prennent de l'ampleur, comme vous le savez : en matière d'investissement, je l'ai déjà signalé, une forte progression de nos dépenses est programmée avec 10 M€ de plus qu'en 2023. Quand on regarde l'historique des inscriptions depuis 2020, la tendance est claire : nous prévoyons, en 2024, plus du double qu'en 2020. Je veux bien concéder que nous n'arrivons pas encore à dépenser 100 % des crédits votés, mais nous avons tout de même vu que nos réalisations progressent, ce qui représente environ 63 % pour notre budget principal. Le corollaire de tout cela est qu'il faudra continuer à optimiser le financement par subventions, avec inévitablement un recours plus important à l'emprunt. Si nous avons pu jusqu'à présent stabiliser le niveau de la dette, il faut maintenant nous préparer à voir notre encours progresser.

Des dépenses d'investissement qui prennent de l'ampleur : si l'on consolide avec les budgets annexes, nous retrouvons une progression de 10 M€ par rapport à 2023. La part consacrée à l'eau potable reste toujours forte, les dépenses d'assainissement sont à peu près stabilisées ; c'est nécessaire après le gros investissement réalisé avec la STEP.

C'est donc au global plus de 49 M€, exactement un peu moins, 48,92 M€, que le budget 2024 devrait comporter. Les principales destinations. Vous avez à l'écran une synthèse des prévisions de destination des crédits par compétences. Eau potable, 9,28 M€ ; si on ajoute l'assainissement et les eaux pluviales, nous obtenons, pour le cycle de l'eau, un montant de près de 15 M€, soit 30 % du projet du budget d'investissement consolidé. Le deuxième poste, l'enseignement supérieur : 6,2 M€, avec la troisième tranche d'aménagements de Lahitolle et la construction du complexe sportif. Troisième poste, le logement : 5,12 M€, qui prend une nouvelle dimension. Quatrième poste, mobilités-voirie : 4,97 M€ avec notamment l'aménagement de la place Hervier. Cinquième poste, le plan vélo intercommunal avec 4 M€, comportant l'aménagement du Pont supérieur. Sixième poste, la collecte et le traitement des déchets : 3,55 M€ avec principalement la gestion séparée des biodéchets. J'arrêterai cet inventaire avec la solidarité communautaire : 2,22 M€, qui représente 5 % du budget total.

Une dette qui progresse tout en restant soutenable. On va finir par cette dette. Si les prévisions de recours à l'emprunt sont réalisées à 100 %, la dette consolidée pourrait passer de 52 M€ à 69 M€. Je dis bien : si nous réalisons 100 % de ce que nous avons prévu. Vous savez que ce n'est pas le cas. L'important n'est pas tant dans le niveau que la capacité à rembourser. Et pour cela, il n'y a toujours pas d'inquiétude à avoir : nous resterons toujours bien inférieurs au seuil d'alertes. Et puis, nous n'avons jamais mobilisé tous les emprunts que nous inscrivons au budget, parce que nous veillons à n'emprunter que ceux qui semblent nécessaires pour contenir l'évolution de notre dette ; nous sommes en partie aidés en cela par les consommations de crédits, toujours inférieures aux prévisions, ce que j'ai dit.

En conclusion, nous avons une situation financière saine, une dette qui progresse, mais que nous maîtrisons et qui est tout à fait soutenable. Je vous remercie.

Mme FELIX :

Merci beaucoup pour cette présentation extrêmement nourrie, mais tout à fait complète. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Alors, Yannick BEDIN, Catherine MENGUY, Joël ALLAIN, Mme POL, Gérard SANTOSUOSSO et puis on verra s'il y a d'autres demandes. Yannick BEDIN.

M. BEDIN :

Merci, Mme la Présidente. Mes chers collègues, je voulais quand même saluer ce soir ce premier Conseil d'Agglomération depuis la désignation, le 13 décembre dernier, de Bourges comme Capitale Européenne de la Culture et en profiter, à l'occasion de ces échanges sur les orientations budgétaires 2024, pour saluer l'implication forte, complète, totale et l'engagement plein de notre collectivité, de l'ensemble de nos communes, et l'investissement de sa Présidente pour obtenir ce résultat remarquable et, je dirais, qui bouleverse notre territoire, qui change aussi sa vision, à commencer par celle des habitants eux-mêmes. Ils ont ressenti une grande fierté à l'annonce de cette victoire, suscité beaucoup d'envie à la fois parmi les Services publics de la Culture de nos communes, mais aussi des associations sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération et chez beaucoup de citoyens, beaucoup d'artistes aussi qui y résident. C'est, je dirais, la victoire d'un projet qui résonne avec les vœux de la Ministre de la Culture qui ont été extrêmement émouvants et qui appelaient à faire parfois des territoires oubliés, relégués, méprisés, et notamment des territoires ruraux, des territoires où il faut investir pour la culture. Bon nombre de nos communes ici, évidemment, font beaucoup de choses, mais je pense que la Capitale Européenne doit servir, là aussi, à irriguer, faire levier pour développer l'ensemble de notre Agglomération et nos communes. Je dirais que c'est un alignement de planètes que d'avoir eu la nomination de cette ministre qui veut faire des territoires ruraux des champs d'investissement forts de la culture et de l'art.

Merci donc pour l'engagement financier, pour le plan que vous nous avez présenté, M. BOUDET, qui est tout à fait clair. Et je dirais qu'il est dans la vie des élus, des fois, des moments où on porte des projets qui nous dépassent, qui sont plus grands que nous. La Capitale Européenne de la Culture est un projet de nature à changer notre territoire, à inverser peut-être une forme de déprise démographique et économique, même si notre territoire a beaucoup d'atouts et beaucoup de dynamisme économique, mais on voit bien les difficultés aussi auxquelles il est confronté. Ce projet doit être un levier pour le redressement et l'attractivité de notre Agglomération et de nos communes et, au-delà de notre département et du sud de cette région que nous aimons tant. Donc merci pour cet engagement financier, merci aussi Mme la Présidente de votre souci de rigueur et de responsabilité dans la conduite et l'engagement de l'Agglomération – on l'a entendu, vous l'avez rappelé en début de séance – et je crois qu'effectivement, on doit être rigoureux dans la gestion de l'argent public. Les sommes concernées sont des sommes importantes, l'investissement est important pour le fonctionnement de ce projet, mais voilà, nous sommes engagés sur un beau projet qui va aussi aider à donner une identité forte à notre Agglomération, à fédérer ses habitants autour de notre collectivité. Je le rappelle souvent, parfois quand on rencontre des habitants qui ont quelques craintes, les Capitales Européennes de la Culture, ce ne sont pas seulement des villes centres ; je citerai par exemple Esch-sur-Alzette au Luxembourg, c'étaient 17 communes investies, transfrontalières, qui ont pu bénéficier des 2 000 manifestations artistiques du programme en 2022. C'est un exemple parmi d'autres et l'année 2028 verra aussi des centaines, des milliers de projets se décliner dans nos communes, dans le département et aussi dans la région. Voilà ce que je voulais dire et merci pour cette présentation très claire des objectifs de l'Agglomération pour cette Capitale.

Mme FELIX :

Merci. Catherine MENGUY.

Mme MENGUY :

Je voudrais revenir à un sujet autrement plus terre-à-terre et bien plus pratico-pratique. D'abord, je vous remercie effectivement pour cet exposé extrêmement clair. En vous écoutant, je regardais l'investissement sur l'assainissement, essentiellement sur de l'assainissement collectif, et je me disais qu'il y a sûrement un certain nombre d'habitants de l'Agglomération qui ne sont pas sur de l'assainissement collectif. Alors, je ne demande pas de réponse aujourd'hui, mais je me demandais si l'Agglomération investissait aussi sur de l'assainissement non collectif puisque je pense que cela concerne un bon nombre d'habitants de l'Agglomération. Je suis désolée pour ce retour sur du quotidien autrement moins élevé que la culture. Merci.

Mme FELIX :

C'est un point important, je donnerai la parole à Corinne LEFEBVRE pour en dire un mot tout à l'heure. Joël ALLAIN.

M. ALLAIN :

Merci, Mme la Présidente. Moi aussi, je voudrais remercier Richard BOUDET pour sa présentation très claire et très complète. J'espère, mon cher Richard, que vous avez pris un grand sac pour mettre tous ces remerciements : vous le méritez. Plus sérieusement, je voudrais juste faire trois remarques, une remarque d'ordre général et deux remarques plus particulières. La remarque générale, c'est une confirmation, et je crois d'ailleurs que c'était la conclusion de Richard, qui nous est apportée cette année encore, que les finances de notre Agglomération sont saines et qu'elle a des capacités à absorber des projets nouveaux ; et c'est tant mieux, on peut s'en réjouir. Mes remarques particulières seront de deux ordres, je ne serai pas long. La première porte sur l'investissement. Vous savez mon attachement à ce que notre Agglomération investisse, et les chiffres qui ont été montrés par Richard nous permettent de nous réjouir. En tout cas, je me réjouis de voir que les montants d'investissement sont prévus dans une hausse très significative. On sait bien qu'ils ne sont jamais complètement réalisés, mais les mettre en perspective, fait que je ne doute pas qu'en réalisation, ils continueront d'augmenter. On doit tous être convaincus de cela : un territoire qui investit est un territoire qui croit en l'avenir. Et donc c'est bien, c'est très bien.

Ma deuxième remarque, je la ferai de façon très courte puisque mon collègue Yannick BEDIN en a parlé, elle concerne BCEC. Je me réjouis évidemment que l'ensemble de notre Conseil Communautaire soutienne ce projet majeur, ce projet qui va avoir des retombées sur tout le territoire, sur toutes nos communes, mais bien au-delà, très probablement sur toute la région, si nous arrivons à le mener à bien comme nous devons le faire, et je suis convaincu que nous allons tous tirer dans le même sens, comme nous le faisons ce soir. Alors, juste une remarque : 5,2 M€ de fonctionnement, c'est une somme très importante, et l'Agglomération fait un effort important, comme l'a signalé Yannick BEDIN. Mais il suffit d'observer l'évolution de l'excédent brut depuis quelques années, les résultats reportés, pour voir qu'ils sont en croissance - uniquement sur le budget principal puisque cela concerne le budget principal - pour être serein sur les capacités de notre Agglomération à porter, en termes de fonctionnement, sa contribution à cette hauteur-là. Et d'ailleurs, il pourrait être utile d'ouvrir une autorisation d'engagement le moment venu - d'ailleurs, c'est noté dans le rapport - c'est-à-dire au moment de l'adoption du compte administratif 2023, quand on y verra beaucoup plus clair, pour figer les choses, en tout cas les acter jusqu'en 2028. C'est la façon dont on va travailler à la Ville de Bourges. Donc encore une fois, bravo, et voilà les remarques que je souhaitais faire et me réjouir avec vous.

Mme FELIX :

Merci. Mme POL.

Mme POL :

Je vous remercie. Effectivement, je ne vais pas répéter les remerciements. C'est vrai que c'est rassurant et c'est logique, parce que vous êtes tous des personnes très compétentes, les Services sont compétents pour gérer des budgets colossaux quand même, pour faire tourner, faire vivre et rendre attractive cette zone de Bourges Plus. Alors moi, c'est une question très petite, on va dire, mais qui rejoint Bourges 2028. En lisant le projet, quelque chose m'a interpellée : un des objectifs décrit dans le dossier « Bourges Capitale Européenne de la Culture en 2028 », c'est d'aller vers les sans-abris, entre autres, vers les petits, vers ceux qui souffrent, pour leur offrir la culture dont ils sont privés. Alors je me disais : « Pourquoi ne pourrions-nous pas être jusqu'aboutistes ? » Pourquoi ne pas imaginer un projet à visée thérapeutique et sociale, puisque ce sont aussi les objectifs des communes et de Bourges Plus, tout ce qui est social, donc un projet à visée thérapeutique et sociale par la culture ? Comment ? Afin de permettre à certains de rebondir et de sortir de la rue, mais au lieu de distribuer des miettes de culture dans la rue, pourquoi ne pourrait-on pas imaginer quelque chose d'ambitieux, qui serait de faire entrer ces hommes et ces femmes de la rue au cœur de la culture, et j'imaginai au cœur de la Maison des Artistes ? « Pourquoi ne pourrait-on pas imaginer que l'argent de Bourges Plus, qui va être distribué en fonctionnement bien sûr, ne servirait-il pas au fonctionnement d'un foyer d'hébergement de sans-abri, qui serait financé en investissement, sans doute par des fonds européens, enfin, la Maison des Artistes en tout cas par des fonds européens ? Et est-ce qu'on ne pourrait pas penser justement que peut-être des sans-abris pourraient être accueillis de façon temporaire pour rebondir, pour créer dans des ateliers avec les artistes, pour reprendre confiance ? C'était une idée que j'avais, qui m'avait effleurée. Merci.

Mme FELIX :

Gérard SANTOSUOSSO

M. SANTOSUOSSO :

Oui, quelques mots et quelques réactions concernant ce qui vient d'être dit sur cette présentation extrêmement claire, dont nous aimerions d'ailleurs avoir le support, à un moment ou à un autre. Donc merci Richard et le Service pour cette excellente présentation. Le grand projet de Bourges Capitale Européenne est intéressant, on le voit avec les investissements qui sont appréhendés, et, évidemment, il faut que l'on considère que tous les investissements, que ce soit en fonctionnement ou en investissement de structure, vont très certainement exploser ; évidemment, les chiffres ne sont pas calés au centime près et donc je pense que nous pourrions faire face aux évolutions tarifaires dès mise en place. Deuxième élément, pour être un peu complet, effectivement, on nous a présenté dernièrement un très bon papier concernant l'avant et l'après événement 2028 et je me dis que nous serions complets si nous considérons et si nous affectons un certain nombre de finances aux formations des élèves, pour les sensibiliser à ce qu'est la culture, parce qu'il faut que cela serve à quelque chose ; à part les événements, à part la partie économique, il faut que cela serve à l'épanouissement des individus. Donc à un moment ou à un autre, il faut qu'on réfléchisse à comment on peut faire rentrer cette culture, et à quoi cela sert, dans les écoles.

La deuxième chose, pour que cette dynamique se pérennise, et ce jusqu'à 2040, 2050 et au-delà, il faut aussi que les meilleurs ambassadeurs, qui sont nous-mêmes et la population, puissent être particulièrement investis dans cette démarche de vulgarisation, de participation et s'en fassent les ambassadeurs à l'extérieur. Donc, en dehors des investissements purement, comment dire, déjà calés, qui sont de bon aloi me semble-t-il, il faudra qu'on réfléchisse si oui ou non on peut mettre en place, d'une façon ou d'une autre, encore plus d'ambition pour populariser la culture, la définir et l'apporter à toutes les populations. Voilà un petit peu ce que je pense et je ne sais pas si dans le fonctionnement ou avec l'aide de partenaires extérieurs, on pourrait essayer de populariser davantage et surtout de former à la culture l'ensemble de notre population et principalement les jeunes.

Mme FELIX :

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Tu veux la reprendre, Yannick (BEDIN) ? Je pensais répondre, mais vas-y, je t'en prie.

M. BEDIN :

Non, la question que M. SANTOSUOSSO soulève est parfaitement légitime. C'est une question qui se pose même à l'échelle de Bourges, j'ai envie de dire, où les uns et les autres s'interrogent sur la manière dont ils pourront participer. Cela fera partie aussi du cahier des charges des appels à projets qui seront rédigés. Je me réjouis de la nomination de Jean-Louis SALAK pour suivre l'ensemble de ces questions ; je les suis au niveau de la Ville. Je trouve que c'est bien que les collectivités désignent des représentants pour justement pouvoir coconstruire, avec les exigences des territoires dans leur diversité, les appels à projets qui permettront, autour d'artistes, de compagnies professionnelles, d'agréger, de mettre en mouvement des associations, des habitants,

qui pourront aussi participer, créer des œuvres collectives, dans tout un tas de domaines. Mme la Présidente rappelait le 16 mars à la Maison de la Culture, cela va être un moment important d'information pour l'ensemble des habitants qui souhaitent. D'autres moments vont être programmés pour pouvoir travailler concrètement sur les cahiers des charges et je dirais de manière très pragmatique, sur la manière dont on emmène le plus possible de gens dans cette aventure.

Mme FELIX :

Merci. Corinne, est-ce que vous voulez dire un mot sur l'assainissement non collectif peut-être ? Qui est effectivement un petit budget, mais je vous en prie.

Mme LEFEBVRE :

C'est une bonne question, sûrement, et on a dû certainement se la poser au mandat antérieur parce que les stations d'épuration ne sont pas d'hier. Les contraintes techniques ne sont pas les mêmes sur un Assainissement Non Collectif (ANC). Le coût d'une installation tourne autour de 10 à 15 000 €, vite amorti par rapport à des gens qui sont raccordés sur l'assainissement collectif qui eux ? paient une taxe. Déjà le raccordement à l'installation est de 1 500 € ; il y a parfois aussi des travaux à faire, à leur charge, sur le terrain. Donc est-ce que l'aide est vraiment nécessaire pour les personnes qui bénéficient de l'ANC ? Je ne sais pas. C'est à creuser et puis peut-être qu'on peut se rencontrer pour voir ce qui est envisageable, faire une étude sur une consommation moyenne pour un ménage et puis voir au bout de combien de temps est amortie une fosse septique.

Mme FELIX :

Je crois qu'il y a deux choses : nous avons un budget sur l'assainissement non collectif, un budget de fonctionnement puisque nous avons essentiellement une mission de contrôle sur les assainissements non collectifs, la charge de l'investissement étant du côté des particuliers. Pour autant, des réflexions peuvent être conduites, mais je laisse la discussion ouverte et à travailler en fonction de ce que voudront les uns et les autres. Voilà sur ce point. Richard (BOUDET), est-ce que vous voulez reprendre la parole ? Non. Un petit mot donc peut-être pour conclure ces débats.

Par rapport à votre proposition, Mme POL, mais comme par rapport à celle de M. SANTOSUOSSO, en réalité, le projet « Bourges 2028 » a déjà défini un certain nombre de grands axes, de grands événements, et puis il laisse ouvert un certain nombre de propositions complémentaires qui vont répondre, Yannick BEDIN le disait, à des appels à projets ou à un certain nombre d'initiatives complémentaires. Dans le domaine des publics qui sont souvent appelés les publics empêchés, les publics les plus fragiles, l'Europe est extrêmement attentive à ce que les politiques européennes en général, et donc les politiques culturelles qui en sont un volet, s'adressent à l'ensemble de la population, soient des politiques dites inclusives. Et donc la candidature se devait, mais ce sont aussi nos engagements aux uns et aux autres, de prendre en compte, de montrer son attention à la fois à l'ensemble des territoires qui accompagnent cette candidature – la Ville de Bourges, l'Agglomération, les communes du département, la Région – mais aussi à différents profils d'habitants dans le territoire. L'Europe insiste souvent sur la question de la jeunesse, point important, sur la question de l'égalité des genres ou, en tout cas, de la diversité des représentations genrées ou non genrées dans la population, et sur les publics les plus fragiles, quels qu'ils soient, que la fragilité soit liée à la vieillesse, à la maladie, à la fragilité sociale. Le livre de candidature inclut déjà un certain nombre de choses. Je pense, par exemple, à la résidence du Paris Mozart Orchestra au cœur de l'hôpital George Sand ; c'est un point important. Je pense aussi à l'accent que nous avons mis, y compris en accueillant le jury européen, sur l'inscription de cette candidature dans tous les territoires – alors, ce jour-là c'était de la Ville de Bourges parce qu'on ne pouvait pas emmener le jury, forcément, aux quatre coins de l'Agglo ou du département, mais, en allant au cœur des quartiers des politiques de la ville, on a voulu aussi insister là-dessus. Donc c'est effectivement dans la déclinaison des projets que va pouvoir s'inscrire cette préoccupation. Je ne doute pas que ces sujets-là trouvent une place, pas forcément sous la forme que vous proposez, mais dans l'attention que vous proposiez, en 2028.

J'ai parlé tout à l'heure de ce qui restera après 2028, et qui doit faire l'objet de toute notre attention, c'est sans doute une cité européenne des artistes et des auteurs ; c'est sans doute un lieu Axérial refait, des Musées qui seront réaffirmés, c'est sans doute l'École Nationale Supérieure des Arts qui aura repris un nouvel élan. Mais cela, ce sont des murs. Ce qui doit rester après 2028, c'est effectivement une cohorte d'enfants qui auront une familiarité avec la culture infiniment plus grande que celle d'aujourd'hui. Ce sont effectivement des personnes qui n'ont pour le moment guère mis les pieds dans une exposition et qui en auront pris l'habitude et qui seront ouvertes à autre chose. Voilà, et c'est cet investissement-là, le terme « investissement » étant utilisé ici en disant ce pari-là sur l'avenir, qui fera toute la grandeur de cette candidature, si nous sommes capables de le faire ensemble.

Je termine donc ce débat d'orientations budgétaires en remerciant à nouveau à la fois Richard BOUDET, Gilles METTI (Directeur des Services Financiers) et ses Services, l'ensemble des membres du Bureau Communautaire parce que nous sommes capables, année après année, à la fois de montrer la montée en puissance des ambitions de l'Agglomération par rapport à ce territoire, ce pari sur le territoire dont nous faisons preuve, et d'avoir aussi le maintien d'une structure financière extrêmement forte. On ne l'obtient pas par hasard, on l'obtient aussi en allant chercher beaucoup de subventions et en fonctionnement, j'insiste sur ce point, 2 M€ de subventions de fonctionnement, par rapport à nos actions ce n'est pas rien, et en investissement, mais aussi grâce aux dynamiques territoriales qui existent. Certes, nous avons perdu la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et, dans la période, étant donné les investissements que font les entreprises sur notre territoire, c'est avec un peu d'amertume que je le dis, mais nous avons toujours la cotisation foncière des entreprises et nous avons aussi, par l'intermédiaire de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères, une assiette fiscale importante. C'est aussi tout cela qui nous permet de maintenir cette ambition. Voilà, donc merci encore et rendez-vous au vote dans, finalement, pas très longtemps, à la mi-mars à notre prochain Conseil Communautaire. Ce débat étant donc terminé, je passe la parole à Jean-Louis SALAK.

Délibérations présentées par M. SALAK : Tourisme, Archéologie et Valorisation du patrimoine

7. Convention annuelle de financement pour l'Office de Tourisme Intercommunal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'autoriser le versement à l'Association Ad2T d'une subvention annuelle de 602 184 € pour l'année 2024 ;
2. d'approuver la convention d'objectifs et de moyens relative aux missions de l'Office de Tourisme Bourges Berry Tourisme pour 2024 et à la formalisation des relations entre l'association Ad2T et la Communauté d'Agglomération de Bourges ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec l'Ad2T.

Adopté à l'unanimité ; Nadia NEZLIOUI ne prend pas part au vote

Interventions :

M. SALAK :

Merci, Mme la Présidente. Le premier point concerne la convention annuelle de financement pour l'Office de Tourisme Intercommunal. Effectivement, tous les ans, nous renouvelons la convention d'objectifs avec l'Ad2T et, par la même occasion, nous lui attribuons une subvention de fonctionnement, de façon à ce qu'il puisse accomplir les différentes missions telles qu'elles vous sont inscrites dans l'ordre du jour. Cette année, nous renouvelons cette subvention qui a légèrement augmenté. Elle était de 584 784 € l'année dernière, auxquels s'ajoutent 17 400 € cette année, dus à des coûts supplémentaires suite à l'inflation, mais également et surtout, comme vous le disait Mme la Présidente en début de séance de ce Conseil, à une charge accrue qui va lui être demandée suite à Bourges Capitale Européenne de la Culture. Ainsi, la subvention se monte à 602 184 € pour l'année 2024. Nous vous demandons d'autoriser le versement de cette subvention à l'association Ad2T, d'approuver la convention d'objectifs et de moyens relative aux missions de l'Office de Tourisme pour l'année 2024 et également d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec l'Ad2T.

Mme FELIX :

Mme NEZLIOUI ?

Mme NEZLIOUI :

Je ne prends pas part au vote.

Mme FELIX :

Très bien. Alors, l'augmentation de la subvention est quand même très raisonnable quand on sait qu'elle n'a pas été augmentée ces dernières années alors qu'on était dans une période d'inflation très significative. On reste sur quelque chose d'extrêmement raisonnable. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas, je vous remercie. Délibération suivante.

8. Convention relative à la numérisation et à la diffusion sur le portail Persée d'ouvrages de la collection « BITURIGA » coédités par la Fédération de la Revue Archéologique du Centre de la France (FERACF) et la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la convention relative à la numérisation et à la diffusion sur le portail Persée d'ouvrages de la collection « BITURIGA » coédité par la FERACF et la Communauté d'Agglomération de Bourges ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. SALAK :

Cette fois-ci, cela concerne notre Service d'Archéologie Préventive pour une convention relative à la numérisation et à la diffusion sur le portail Persée d'ouvrages de la collection « BITURIGA ». Notre Service, au-delà de remporter des premiers prix Innovation et Originalité, réalise quand même des diagnostics et des fouilles sur notre territoire. Et à la suite de ces fouilles, un gros travail est fait, comme je l'avais déjà dit lors de précédents Conseils Communautaires, de réalisation de toute une documentation sur les recherches et les découvertes qu'ils ont faites durant ces fouilles. Pour cela, ils s'associent avec la Fédération de la Revue Archéologique du Centre de la France (FERACF) pour coéditer deux ouvrages, dont notamment « BITURIGA ». Cette Fédération est déjà associée avec le programme Persée, qui est un portail en ligne, pour numériser tous ces documents. Cette fois-ci, Bourges Plus a été sollicitée par cette Fédération pour la numérisation et la diffusion de la Revue Archéologique du Centre de la France et de ses suppléments, afin que ces documents soient en ligne et pour une diffusion à titre gracieux. Il vous est demandé d'approuver la convention relative à la numérisation et à la diffusion sur le portail Persée d'ouvrages de la collection « BITURIGA » coédités par la FERACF et la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, et d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Mme FELIX :

Merci. Pas de difficultés ? Je n'en vois pas. Je vous remercie et je passe la parole à Marie-Christine BAUDOIN.

Délibération présentée par Mme BAUDOIN : Mobilités et voirie

9. Transfert de voirie communale à la Communauté d'Agglomération de Bourges - Définition de l'intérêt communautaire et détermination de son assiette

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de déclarer d'intérêt communautaire et d'en approuver le transfert de :
 - La Route d'Issoudun (entre la RD 2151 et la rue Lebrix) ;
 - L'avenue des Prés le Roi (partie Bourges uniquement) ;
 - La Place du Général Leclerc ;
 - L'Avenue Pierre Sépard (hors tronçon situé entre l'avenue Marx Dormoy et le Pont Supérieur) ;
 - Le Carrefour de Pignoux ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à accomplir tous les actes et formalités liés à cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme BAUDOIN :

Oui, bonjour à toutes et à tous. Cette délibération, on l'a évoquée tout à l'heure, concerne un transfert de voirie et la définition de l'intérêt communautaire et de l'assiette des voiries transférées, pour la route d'Issoudun, l'avenue des Prés le Roi sur la partie Bourges, la place du Général Leclerc, (la place devant la gare), l'avenue Pierre Sépard, (la rue qui va à la gare), et le carrefour de Pignoux. Concernant l'assiette, nous n'avons pas changé ce qui avait été adopté en Conseil Communautaire le 1^{er} avril 2005 : cela concerne le corps de chaussée, la chaussée, les trottoirs ou accotements et les bordures de trottoirs et les caniveaux. Je vous propose donc de déclarer d'intérêt communautaire les voiries que je viens de citer afin de pouvoir aménager les axes structurants pour le futur BHNS et notamment pour l'avenue d'Issoudun avec un début prévisionnel des travaux fin 2024.

Mme FELIX :

Merci, Marie-Christine. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je passe la parole à Bernadette GOIN-DEMARY.

Mme BAUDOIN :

Non, c'est à Richard pour la suite.

M. BOUDET :

Je veux bien qu'on reprenne les voiries, mais bon. Il y a quand même un petit effort financier de la Ville de Bourges.

Mme FELIX :

Alors, attendez, j'ai loupé quelque chose ?

M. BOUDET :

Oui, c'est la convention, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Mme BAUDOIN :

L'attribution de compensation.

Mme FELIX :

Ah oui, elle est là, pardon. Pardon, j'avais zappé ! Oui, j'avais sauté cette délibération ; il me semblait que les deux allaient ensemble, mais ce n'était pas le cas, donc je passe la parole à Richard BOUDET.

Délibération présentée par M. BOUDET : Finances et solidarités communautaires

10. Transfert de voirie de la Ville de Bourges - Révision correspondante de l'attribution de compensation

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les modalités de transfert des charges financières telles que proposées dans la délibération ;
- et ainsi de ramener le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à verser à la Ville de Bourges de 13 179 467 € à 13 158 822 € et porter le montant de l'attribution de compensation à percevoir de cette dernière en investissement de 339 335 € à 468 441 €, la prise d'effet étant fixée au 1^{er} juillet 2024 avec application au prorata temporis cette 1^{ère} année ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. BOUDET :

C'est la suite logique, c'est-à-dire qu'il y a un transfert de voirie. A partir de là, il vous est simplement proposé d'approuver les modalités d'évaluation financière retenues par la CLECT du 18 janvier 2024. On vient d'approuver l'intérêt communautaire des voies qui ont été dénommées, et maintenant il vous est proposé la partie financière, c'est-à-dire de ramener le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement, à verser à la Ville de Bourges, de 13 179 467 € à 13 158 822 €, c'est un delta de 20 000 € en fonctionnement, et de percevoir de la Ville de Bourges, en investissement, non plus 339 335 €, mais 468 441 €, ce qui fait un delta de 130 000 €, ce qui fait au total environ 150 000 €. Voilà ce qui vous est proposé ce soir.

Mme FELIX :

Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie et donc je passe la parole à Bernadette GOIN-DEMARY.

Délibération présentée par Mme GOIN-DEMARY : Logement, équilibre social et durable de l'habitat, Accueil gens du voyage, Maîtrise demande d'énergie bâtiment

11. Avenant n° 1 au Programme d'Actions Territorial 2024 : Modification de l'aide accordée par Bourges Plus aux ménages dits « hors plafonds »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver l'avenant n° 1 au Programme d'Actions Territorial 2024 ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cet avenant.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme GOIN-DEMARY :

Merci, Mme la Présidente. Je vais proposer au vote l'avenant n° 1 au Programme d'Actions Territorial 2024, qui concerne plus précisément la modification de l'aide accordée par Bourges Plus aux ménages dits « hors plafonds ». À la suite de l'avis favorable qui a été rendu par la CLA (Commission Locale d'Attribution), en date du 18 décembre 2023, effectivement, il vous est proposé de reconsidérer l'aide accordée par Bourges Plus aux ménages dits « hors plafonds ». En effet, il y a lieu de prendre en considération les évolutions du régime des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) qui sont plus favorables aux propriétaires occupants dont les revenus sont supérieurs au plafond des revenus des ménages modestes ou très modestes. Ces ménages, qui auparavant n'étaient pas éligibles, pourront désormais bénéficier d'un financement de l'ANAH compris entre 45 % et 60 % de l'assiette des travaux subventionnés. En conséquence, les aides qui étaient attribuées aux ménages « hors plafonds » n'ont plus lieu d'être maintenues. Il est donc proposé, à compter du 1^{er} janvier 2024, de supprimer les aides octroyées aux ménages dits « hors plafonds ANAH ». Voilà l'avenant qui vous est proposé. Je vous laisse donc, Mme la Présidente, faire valider cette délibération. Merci à vous.

Mme FELIX :

Merci à vous, Bernadette. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie et je passe la parole, je ne me trompe pas cette fois, à Stéphane GARCIA.

Délibération présentée par M. GARCIA : Plan vélo intercommunal

12. Délégation de maîtrise d'ouvrage de Bourges Plus à SNCF Gares & Connexions concernant le déploiement d'abris vélos en gare de Bourges

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de Bourges Plus à SNCF Gares & Connexions concernant le déploiement d'abris vélos en gare de Bourges ;
2. d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. GARCIA :

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit d'une convention entre l'Agglomération et la SNCF en ce qui concerne les deux abris à vélos qui sont à la gare. Les dépenses, en fait, sont couvertes par une subvention de l'État et nous transférons juste la maîtrise d'ouvrage à la SNCF puisqu'elle a l'habitude de faire cela. Il s'agit de 80 places de vélos dont j'ai découvert aujourd'hui l'intérieur avec Mme la Présidente et Jean-Michel GUÉRINEAU. La SNCF percevra la subvention et elle s'engage bien sûr, à signer la convention, à payer l'ensemble des factures et à nous rembourser ce qui est dû. L'investissement est de 190 000 € sur site, avec une subvention de 150 000 € HT, la différence étant simplement sur les aménagements de voirie qu'il a fallu effectuer pour poser ces deux abris à vélos qui sont assez massifs et, néanmoins, assez esthétiques je trouve.

Mme FELIX :

Oui, je vous en prie.

M. SALAK :

J'aimerais savoir si ce sont des abris vélos classiques ou sécurisés.

M. GARCIA :

Ce sont des abris vélos sécurisés, qui seront accessibles pour certains détenteurs, donc les habitants de l'Agglomération qui le souhaiteront avec un badge à l'avenir ou sinon, pour les vélocistes, cela se fera en gare. À savoir que dans le temps, la gestion sera assurée par le délégataire d'Agglobus, qui est la STUB. À l'intérieur, exactement, il doit y avoir 5 racks pour pouvoir recharger même les VAE (Vélo à Assistance Electrique), donc il y a des prises, et c'est fait sur deux étages. Vous tirez pour pouvoir mettre le vélo dessus et ils sont sécurisés effectivement. Quoi vous dire d'autre ? Ils vont être mis en activité le 16 février, voilà. Si vous avez d'autres questions, je peux encore y répondre.

Mme FELIX :

Je pense qu'on est sur un équipement de qualité, qui est visible tout en étant esthétique, et qui va être une invitation, clairement, pour les usagers, pour utiliser ces abris. Ils sont même agrémentés d'un kit de réparation des vélos, dont j'espère qu'il sera durable. C'est en tout cas intéressant comme démarche. Vous voulez prendre la parole, Mme POL ? Je vous en prie.

Mme POL :

Oui, effectivement, je les ai vus, ils sont très jolis, cela fait comme deux petits chalets. Par contre, je me dis quand même, c'est le prix d'une maison. J'aimerais savoir s'il est envisagé de faire un comptage à 6 mois et à 1 an de l'occupation par les vélos, pour se rendre compte. Enfin, je souhaite que cela marche, bien évidemment. Et effectivement, c'est sécurisé, surtout pour des vélos chers, des vélos électriques.

Mme FELIX :

Très bien. C'est bon ? Une petite réponse, pardon.

M. GARCIA :

Sur le prix, comme je le disais aussi, il y a une ingénierie derrière aussi puisqu'il faut tous les raccorder au réseau ; il y a de l'électricité à l'intérieur donc cela a un coût. Et au-delà, il faut bien rappeler aussi que le coût est porté à plus de 80 % par l'État, par la rétrocession de la subvention. En ce qui concerne le comptage, je ne peux pas vous donner d'affirmation ; cependant, avec le système d'ouverture qui est 100 % numérique, évidemment qu'il y aura une possibilité de toute façon de faire un comptage du taux d'occupation de ces abris vélos.

Mme FELIX :

Voilà, il n'y a plus qu'à tester. Alors, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je passe la parole à Denis POYET.

Délibérations présentées par M. POYET : Aménagement de l'espace et Urbanisme intercommunal

13. Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le dossier de modification simplifié n° 2 joint à la délibération.

Adopté par 63 voix Pour et 2 abstentions (Mme MENGUY, Mme LABRO (pouvoir à Mme MENGUY))

Interventions :

M. POYET :

Oui, merci, Mme la Présidente. Il s'agit d'une délibération concernant une procédure de modification simplifiée, la procédure n° 2 du PLUi, visant de permettre à la commune de Saint-Just de créer un secteur agri-solaire, j'en ai un petit peu parlé tout à l'heure, porté par la société NEOEN. Pour cela, il est nécessaire de reclasser deux parcelles en zone agricole, les B278 et B443. Ces parcelles sont actuellement en zone NP, zone Naturelle Protégée, donc l'avis de la Commission Départementale des Espaces Naturels et Forestiers, la CDPENAF, a été retenu. La parcelle B278 sera dédiée à l'agrivoltaïsme et la B443 dédiée aux activités agricoles. Ce dossier a fait l'objet d'une concertation auprès du public : pas de difficultés particulières. Il est donc demandé d'approuver ce dossier de modification simplifié.

Mme FELIX :

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention, donc les autres sont favorables. Je vous remercie et je passe toujours la parole à Denis POYET.

14. Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) : Conditions Générales d'Utilisation (CGU)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le règlement des Conditions Générales d'Utilisation du téléservice.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. POYET :

Dernière délibération, la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus met à disposition des usagers du Service commun de l'application du droit des sols, un dispositif dématérialisé gratuit destiné à faciliter le dépôt et le suivi des demandes d'autorisation d'urbanisme. Ce guichet unique est accessible depuis le site internet de Bourges Plus, mais sa mise en place doit toutefois être soumise à l'établissement et à l'approbation d'un règlement qui définit les conditions générales d'utilisation, à la fois pour l'utilisateur et la collectivité, qui définit son périmètre, ses modalités d'identification et de fonctionnement du service et précise le traitement des données dans le cadre du Règlement général de protection des données. Voilà, c'est donc ce règlement qu'il est demandé d'approuver.

Mme FELIX :

Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Délibération suivante.

Délibération présentée par M. STOQUERT : Eau potable, Transitions agroécologique et agroalimentaire, Énergies renouvelables, Ressources Humaines

15. Mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) sur une parcelle agricole de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du Porche sur la commune de Saint-Just

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la mise en place d'une ORE sur la commune de Saint-Just ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer celle-ci et toute pièce s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

M. STOQUERT :

Merci, Mme la Présidente. Cette délibération, dont on a parlé tout à l'heure, concerne la mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) sur une parcelle agricole de l'Aire d'Alimentation des Captages du Porche sur la commune de Saint-Just. Il s'agit d'un contrat passé entre un propriétaire et un organisme public, entraînant des obligations pour les deux parties. Les obligations sont rattachées à la parcelle et non au propriétaire, s'imposant donc aux propriétaires successifs pendant toute la durée déterminée de l'Obligation Réelle et Environnementale. Un projet agri-solaire a émergé sur la commune de Saint-Just, sur l'Aire d'Alimentation des Captages du Porche, une Obligation Réelle Environnementale compensatoire est proposée entre le propriétaire de 40,6 hectares et Bourges Plus, en lien avec la mise en place sur la parcelle concernée. L'ORE aura pour vocation de renforcer la protection de l'eau pendant 30 ans, en ajoutant les obligations suivantes au propriétaire : assurer la conduite de la parcelle en agriculture biologique, maintenir la parcelle en prairie et en l'utilisant de façon extensive à des périodes sans risque pour la biodiversité, les animaux ne devront pas séjourner en continu sur la parcelle, conserver les haies, arbres et toutes les infrastructures existantes à ce jour et celles qui seront mises en place en lien avec le projet. Il s'agit d'une ORE compensatoire : aucun coût ne sera supporté par Bourges Plus. Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la mise en place de cette ORE.

Mme FELIX :

Merci. J'ajoute un petit commentaire sur ce dossier parce que je trouve qu'il est intéressant, même s'il est évidemment délicat et sensible. Nous avons travaillé sur ce dossier pour que chacun y trouve un avantage ; nous, Bourges Plus, une garantie de protection de notre captage d'eau, en tout cas par la protection de cette zone-là. C'est ce que nous y trouvons comme avantage. Le propriétaire accepte un engagement de long terme, engagement concomitant avec le projet photovoltaïque qui est évidemment pour lui une ressource financière. Et un agriculteur va conduire un projet d'exploitation en agriculture biologique sur ce secteur, un projet d'élevage biologique sur ce secteur. Et c'est cet équilibre, finalement, et j'oubliais le quatrième partenaire, qui est évidemment la société de production photovoltaïque, qui fait partie des engagements en matière de développement d'énergies renouvelables, que nous soutenons, que nous partageons avec l'ensemble de la communauté nationale et internationale aujourd'hui. Et c'est cet équilibre à 4 qu'il nous a semblé intéressant de construire, à partir duquel nous avons conduit un dialogue avec les parties prenantes et que nous vous présentons : les deux délibérations, celle présentée par Denis POYET et celle qui est présentée par Marc STOQUERT à l'instant, étant en fait un seul et même projet. Voilà, donc je voulais réinsister là-dessus. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?

M. GARCIA :

J'aurais voulu juste rajouter quelque chose...

Mme FELIX :

Pardon...

M. GARCIA :

... parce qu'on ne parle pas beaucoup de l'agriculteur et je trouve que c'est le moment opportun d'en parler quand même. Ces terres vont passer en agriculture biologique ; d'une part, pour la commune de Saint-Just, cela a une importance significative puisque comme vous le savez, nous sommes la seule commune de l'Agglomération à être labellisée « deux fourchettes » pour sa restauration scolaire biologique. Donc, en termes d'économie circulaire, c'est important de le dire aujourd'hui, parce que tout le monde soutient les agriculteurs, mais, dans les actes, il faut voir ce que nous, collectivités, faisons. Je voudrais aussi un petit peu appeler les

consciencés sur ce sujet parce que quand vous achetez à 50 kilomètres autour, en direct avec le producteur, finalement vous soutenez les agriculteurs ; et quand on est une collectivité, je crois qu'on doit tout un chacun le faire. C'est la première des choses, et en tout cas, c'est ce que le Conseil Municipal de Saint-Just et le Maire que je suis, voulons faire.

Et en fait, ce qu'on est en train de faire ici, à requalifier un zonage avec une ORE, c'est ce qui est important : on passe ces terres en agriculture biologique ; je vous rassure, elles étaient quasiment peu cultivées parce que c'est hyper calcaire. Néanmoins, on protège de l'eau aussi et on fait venir un agriculteur local qui est à Saint-Denis-de-Palin, et qui va remettre entre 250 et 300 moutons du Berry. Donc, cela a du sens et pour le symbole aussi. C'est important et je voulais le signaler. C'est de l'agriculture qu'on fait revenir, de l'élevage là où ce n'est pas le plus facile en activité quand même, il faut le souligner, et en agriculture biologique, ce qui veut dire qu'en plus on protège aussi notre ressource en eau sur le Captage du Porche. Donc voilà, ce sont des actions en faveur de l'agriculture et je pense qu'il fallait aussi le souligner. On va un peu plus loin, en fait, que de simples documents qu'on remplit et qu'on signe, mais, au-delà de cela, il y a un symbole, surtout en ce moment.

Mme FELIX :

Merci. Alors, je vais terminer de faire voter quand même. Je recommence : y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Je voulais dire un mot moi aussi sur la question agricole, parce que nous y travaillons en fait beaucoup plus qu'il n'y paraît. Nous y travaillons de deux façons. Nous y travaillons, je l'ai dit en début de ce Conseil, par le projet Territoire d'Industrie, et je vous ai dit qu'il y avait une innovation dans le projet Territoire d'Industrie : nous avons introduit un volet agricole ou, plus exactement, de transformation agroalimentaire et d'agromatériaux. C'est important parce que quand on regarde, d'une part l'agriculture locale et, d'autre part, le tissu agroalimentaire local, on constate que ni l'un ni l'autre n'est connecté totalement à notre territoire. L'agriculture produit de façon massive, des produits qui sont transformés loin de notre territoire et qui sont, pour une large part, exportés, et notre tissu agroalimentaire ne se fournit pour ainsi dire pas, en tout cas les majors, sur notre territoire. Ce double mouvement de déconnexion avec le territoire est une réalité qui fait question et en particulier dans un moment où on s'interroge sur les questions de relocalisation, voire de souveraineté sur la production. Et de la même façon que les programmes Territoire d'Industrie sur les branches industrielle, automobile par exemple, aéronautique, les projets dits de « rebond industriel » viennent interroger ces ruptures que connaissent les entreprises industrielles quand elles doivent passer d'un moteur thermique à un moteur électrique, quand elles doivent décarboner leurs projets, eh bien cette question de comment rebondissent ces acteurs et des filières agro-industrielles et de la production agricole dans cette période de transition, est une question fondamentale dont nous pouvons nous emparer, avec les acteurs locaux, grâce à ce programme Territoire d'Industrie.

Et puis il y a un autre domaine dans lequel on travaille avec le monde agricole, c'est évidemment celui de la protection de nos captages d'eau. Avec Marc STOQUERT, nous avons des rendez-vous réguliers avec le monde agricole à cette occasion et, là encore, ce qui importe, ce n'est pas de contraindre, ce qui importe, c'est de transformer la contrainte en une évolution des modes de production agricole. Et c'est ce travail qui est conduit dans le cadre contractuel du Contrat Territorial du Porche, mais sur lequel nous avons encore besoin de transformer la façon de faire. Nous le faisons grâce à la construction d'un certain nombre de filières ; Marc STOQUERT a cité le chanvre dans le rapport de développement durable tout à l'heure. Nous avons pris la décision de travailler sur les filières de pain biologique avec le monde agricole, il faut que tout cela se construise. Nous le faisons aussi, et cela répond à ce qu'Évelyne (SEGUIN) nous présentait tout à l'heure, en travaillant sur un maillage de haies où le monde agricole se réinvestit aujourd'hui, de façon sans doute plus intense qu'il ne l'a fait au cours des dernières années, et pour lequel nous devons aussi travailler avec eux aux débouchés. Bref, c'est la construction, c'est le ré-ancrage territorial, et c'est dans le ré-ancrage territorial de l'agriculture, j'en suis sûre, que nous trouverons un certain nombre d'éléments de réponse à la crise traversée par le monde agricole. Et effectivement, j'invite les communes à s'emparer de ce sujet-là, dans leur fonction de restauration collective qui est importante.

Et puis le dernier volet sur lequel nous travaillons avec le monde agricole, il est dans le domaine de l'enseignement supérieur, puisque ces ruptures-là nécessitent un accompagnement en formation. Elles nécessitent de nouvelles compétences, de nouveaux métiers pour accompagner l'agriculture. C'est aussi autour de ces questions-là que le lycée agricole pense l'évolution de ses formations, construit, conçoit, et il y a là un pari que nous devons accompagner autant que nous pourrons le faire. Là aussi, nous en sommes aux prémices, mais je trouve que c'est nouveau et intéressant de savoir qu'il y a aussi, dans notre territoire, une réflexion approfondie sur la formation au service de transitions dans le monde agricole. Voilà, donc c'est effectivement avec ces délibérations l'occasion de faire un point sur ce sujet, en formant le vœu que nous puissions multiplier les partenariats avec des propriétaires fonciers et des agriculteurs pour des engagements de moyen et de long termes sur la protection de notre captage d'eau. Voilà ce que je voulais dire à cette occasion, et je passe la parole à Christine CHEZE-DHO sur un dossier pour lequel je me déporte, et donc je passe la présidence à Richard BOUDET.

M. BOUDET :

Je te laisse la parole, Christine.

- Mme FELIX se déporte – M. BOUDET assure la Présidence de la séance –

16. Subvention et conventionnement avec l'association « Bosser Ensemble Sur le Territoire » (BEST)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver la convention partenariale avec l'association « Bosser Ensemble Sur le Territoire » ;
2. d'autoriser le financement de l'association « Bosser Ensemble Sur le Territoire » pour mettre en place l'Entreprise à But d'Emploi créée dans le cadre de l'expérimentation contre le chômage de longue durée (ETCLD), par le versement d'une subvention de 38 000 € ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la délibération et à en suivre l'exécution.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme CHEZE-DHO :

Merci, Richard (BOUDET). Donc il s'agit d'une subvention dans le cadre d'un conventionnement avec l'association BEST (Bosser Ensemble Sur le Territoire), l'association qui a été créée pour porter la future EBE (Entreprise à But d'Emploi), dans le cadre de Territoire Zéro Chômeur. Pour rappel, l'association BEST a été créée le 5 avril 2023. Dans cette phase de préfiguration, pour pouvoir déposer le dossier de candidature au niveau national, nous avons l'obligation de créer l'entreprise, d'embaucher son directeur, enfin, d'investir un certain nombre de choses. Nous sommes soumis à des délais au niveau national des fonds et également du gouvernement, de nos élus nationaux. Nous avons eu une partie de l'habilitation du territoire au mois de novembre. Aujourd'hui, pour pouvoir aller plus loin, il nous manque le décret dérogatoire puisque nous sommes au-delà des 60 territoires qui faisaient partie de la loi, donc nous attendons ce décret et, dans cette période de préfiguration qui s'est rallongée, indépendamment de notre volonté, nous sommes obligés de constituer une subvention supplémentaire au niveau de l'association. Alors, en début de séance tout à l'heure, j'ai reçu une très bonne nouvelle : j'ai reçu un mail et je vous confirme que le décret sera publié fin avril et qu'au 1^{er} juillet, EBE sera active. Donc premières embauches de l'EBE début juillet de cette année. Nous étions beaucoup plus pessimistes que cela et en fait, apparemment, le gouvernement a mis le turbo pour sortir les décrets. Donc je vous demande d'approuver la convention de partenariat de 38 000 €, qui est une poursuite de ce que nous avons déjà voté dans l'accompagnement, mais dans ces délais qui ne nous étaient pas maîtrisables, et d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer les documents afférents.

M. BOUDET :

Merci, Christine. Y a-t-il des questions ?

Mme CHEZE-DHO :

Je veux bien répondre à des questions complémentaires, s'il y en a.

M. BOUDET :

Il n'y a pas de questions.

Mme CHEZE-DHO :

C'est une bonne nouvelle. On va pouvoir démarrer.

M. BOUDET :

Merci, Christine. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité. Je vous remercie.

Mme FELIX :

Je vous remercie, et donc je passe à la délibération suivante qui est un peu sur le même thème, mais là sur une association pour laquelle je n'ai pas d'intérêt, donc je repasse la parole à Christine.

- Mme FELIX reprend la Présidence de la séance -

17. Adhésion annuelle à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) » - Conventionnement de partenariat avec l'association nationale « TZCLD »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus à l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée conformément aux statuts de ladite association. La participation annuelle de l'agglomération est fixée à 500 € ;
2. d'approuver la convention de partenariat avec l'association nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ;
3. d'autoriser la signature de la convention avec l'association afin de recevoir une subvention de 10 000 € accordée aux territoires émergents de Bourges Plus (annexe 1) ;
4. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document correspondant à la délibération.

Adopté à l'unanimité

Interventions :

Mme CHEZE-DHO :

C'est simplement la cotisation annuelle à l'association nationale « Territoire Zéro Chômeur » qui nous permet l'accompagnement et le suivi, dans le cadre de notre candidature et de notre dépôt. L'association accompagne ses adhérents, ce qui paraît normal. Donc 500 € pour l'année 2024.

Mme FELIX :

Merci. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie une fois de plus pour la richesse de nos échanges et je vous invite tous à partager le verre de l'amitié. Bonne soirée !

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 20h50.

BOURGES, le - 5 MARS 2024

Secrétaire de séance



Marc STOQUERT
Membre du Bureau



La Présidente

Irène FELIX

